



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren

Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique

Conferenza delle diretrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione

Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Rapport annuel 2024

Berne, avril 2025

Gemeinsam für Bildung, Kultur und Sport
Au service de l'éducation, de la culture et du sport
Insieme per l'educazione, la cultura e lo sport
Ensemes per l'educaziun, la cultura ed il sport



Table des matières

Aboutissements, renouveaux et jubilé	3
1 Mise en œuvre du concordat scolaire	5
1.1 Information, documentation et communication	5
1.2 Monitorage de l'éducation et numérisation	8
1.3 Scolarité obligatoire	12
1.4 Degré secondaire II formation générale	15
1.5 Formation professionnelle et formation continue	18
1.6 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière	23
1.7 Représentation des intérêts des cantons face à la Confédération	26
1.8 Représentation de la Suisse dans les organisations internationales	28
1.9 Assistance administrative	30
2 Mise en œuvre des autres concordats du domaine de l'éducation	32
2.1 Concordat HarmoS	32
2.2 Concordat sur la pédagogie spécialisée	34
2.3 Concordat sur les hautes écoles	36
2.4 Accord sur la reconnaissance des diplômes	37
2.5 Accords de financement	39
2.6 Concordat sur les bourses d'études	40
3 Culture et sport	43
3.1 Culture	43
3.2 Sport	45
Annexes	47



Aboutissements, renouveaux et jubilé

I

En 2024, la CDIP a connu des fins de cycles et plusieurs renouveaux. L'un des temps forts a été l'approbation du plan d'études cadre pour les écoles de maturité gymnasiale par l'Assemblée plénière en juin 2024. Avec cette dernière étape, le grand projet *Évolution de la maturité gymnasiale* s'est terminé avec succès. Le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale et la convention correspondante, signée par la Confédération et les cantons, sont entrés en vigueur le 1^{er} août 2024, tout comme le plan d'études cadre.

Ce projet est un exemple parlant de la bonne collaboration entre la Confédération et les cantons dans le domaine de la formation. Les objectifs de cette révision totale étaient d'améliorer la comparabilité de la maturité gymnasiale à l'échelle nationale et de garantir à long terme l'accès sans examen à l'université pour les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale. Ces objectifs ont été atteints : un point essentiel, notamment pour les personnes qui sont en passe d'obtenir une maturité gymnasiale ou viennent de l'obtenir. Place maintenant à la mise en œuvre des nouvelles bases légales dans les cantons.

II

Par ailleurs, la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2025–2028 vient de commencer. La tâche principale reste la même : en collaborant, les cantons peuvent mieux exploiter les avantages du système fédéraliste et en éviter les inconvénients. Tous les enfants, tous les jeunes et tous les adultes de Suisse doivent continuer de bénéficier d'une formation de qualité, adaptée de manière optimale à leurs aptitudes et à leurs besoins.

III

Cette année a également vu des avancées importantes pour Edulog, la fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation. Les membres de l'Assemblée plénière en ont prolongé la phase d'exploitation de quatre ans, soit jusqu'à fin 2028. Ce projet, qui vise à simplifier et à uniformiser l'accès aux services en ligne dans les écoles et en classe, a été lancé en 2019 par la CDIP. Depuis le lancement de la fédération, le nombre de ses utilisateurs et utilisatrices augmente régulièrement. Près de deux tiers des cantons ont déjà complété la procédure d'adhésion. Fin 2024, la fédération comptait ainsi des fournisseurs d'identités issus de 16 cantons et de la principauté du Liechtenstein, et plus de 40 services en ligne.

Edulog protège les identités numériques des élèves, des apprenties et apprentis, et des collaborateurs et collaboratrices des établissements de formation ; elle offre un accès sécurisé aux services en ligne et facilite la mobilité à l'intérieur de l'espace suisse de formation. L'un des objectifs de la phase d'exploitation actuelle est d'accroître le nombre d'identités fédérées et de développer l'utilisation effective d'Edulog de façon significative. Un renforcement de la coordination entre Educa et Switch doit dorénavant assurer la mobilité numérique à travers tous les degrés du système éducatif.

IV

En octobre 2024, lors de leur assemblée annuelle qui a eu lieu dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique ont élu Christophe Darbellay, vice-président de la CDIP depuis 2022, à la présidence



de la CDIP. C'est la première fois depuis l'entrée en vigueur du concordat scolaire en 1970 que la CDIP est présidée par une personne représentant le Conseil d'État valaisan.

Fin 2024, la conseillère d'État Silvia Steiner est ainsi parvenue au terme de sa présidence. Directrice de l'instruction publique du canton de Zurich, elle a été élue au poste de présidente en 2016 et réélue pour un second mandat en 2021 (les statuts de la CDIP permettent une seule réélection à la présidence). Silvia Steiner restera membre du Comité de la CDIP en tant que représentante du canton de Zurich. Le poste de vice-président sera occupé par le conseiller d'État lucernois Armin Hartmann.

V

En outre, l'année 2024 a été l'occasion de célébrer une date importante dans l'histoire de la Suisse : le 29 mai 1874. C'est ce jour-là que le principe de l'instruction primaire obligatoire pour les filles et les garçons est entré dans la Constitution fédérale. À l'occasion de cet anniversaire, la CDIP a consacré une série d'articles à l'évolution de la scolarité obligatoire et du droit à « une instruction primaire suffisante ».





1 Mise en œuvre du concordat scolaire

1.1 Information, documentation et communication

Objectifs

Informer régulièrement le public sur les travaux de coopération menés dans le domaine de l'éducation en Suisse ainsi que sur les tâches et compétences des différents acteurs de l'espace suisse de formation. Présenter le système éducatif suisse et ses variations cantonales et expliciter les modalités de son fonctionnement. Contribuer à l'intelligibilité du fédéralisme dans le domaine de l'éducation et à la conscience de l'importance qu'il revêt dans un pays plurilingue. Favoriser la gestion et le transfert des connaissances entre les domaines politiques, l'administration de l'éducation et la recherche.

Travaux

Rassembler systématiquement, traiter et rendre accessibles au grand public les informations relatives au système éducatif suisse, en mettant l'accent sur la possibilité d'apparier les données provenant de l'administration, de la recherche et de la politique (servir de trait d'union / *linked data*).

Le Centre d'information et de documentation IDES a joué son rôle de plaque tournante de l'information et de la documentation à l'interface des domaines de la politique, de l'administration et de la recherche, ceci grâce à ses activités documentaires (collection d'informations et de documents), de description ainsi que par les outils qu'il met à la disposition des différents acteurs. Il a élaboré de nouveaux textes afin de présenter ses services et produits de manière plus systématique à l'intention de ses publics cibles. Ainsi, de nouvelles pages sur le site web de la CDIP de même qu'un dépliant de présentation ont vu le jour. En parallèle, les explications sur les différentes collections thématiques et institutionnelles du Serveur suisse de documents pour l'éducation et la formation edudoc.ch ont été renforcées et mises à jour. C'est notamment le cas d'une collection visant à suivre les développements de la numérisation dans les systèmes éducatifs cantonaux.

Contribuer à la gestion des connaissances et à l'application du principe *Le numérique d'abord* en développant le Serveur suisse de documents edudoc.ch et la plateforme de la CDIP. Renforcer la collaboration en réseau.

Dans un contexte toujours plus mouvant en lien avec la gestion de l'information et de la documentation, les services IDES visent à mettre à disposition des sources fiables et organisées de manière systématique pour les publics cibles dans les cantons, les régions et les institutions de la CDIP. Via le Serveur suisse de documents edudoc.ch et la plateforme de la CDIP notamment, les acteurs responsables disposent en permanence des documents pertinents pour leur travail. Ces outils ont fait leur preuve et sont élaborés en permanence en profitant des développements technologiques actuels. En 2024, les améliorations ergonomiques sur edudoc.ch et l'enrichissement des informations sur la plateforme CDIP, qui rassemble désormais près de 2500 per-



sonnes du réseau de la CDIP et quelque 250 espaces de collaboration ont renforcé l'application du principe *Le numérique d'abord*.

Au-delà de cette démarche, IDES se positionne désormais clairement pour garantir la qualité de la mise à disposition de cette documentation, tout en participant aux développements, parfois encore balbutiants, parfois prometteurs, des technologies de mise à disposition des documents, aussi à l'aide d'outils intégrant des briques d'intelligence artificielle. Dans ce contexte, IDES collabore, grâce à ses sources, et sans investissements trop importants, au sein de plusieurs projets (HES des Grisons ; Switch ; HEP de Zurich, opendata.ch).

Élaborer des produits et proposer des services visant :

- à rassembler les informations relatives aux structures et aux développements du système éducatif en Suisse ;
- à suivre l'actualité de la politique éducationnelle, à identifier et à mettre en évidence les tendances ;
- à rassembler et à synthétiser des informations thématiques spécifiques et à combler les lacunes.

Les résultats de l'enquête réalisée auprès des cantons (année scolaire 2023/2024) conjointement avec les départements cantonaux de l'instruction publique ont été mis au point et publiés, de même que les présentations graphiques des structures scolaires cantonales pour l'année scolaire 2024/2025. Plusieurs dossiers thématiques ont aussi été mis à jour (par ex. sur la mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité, sur les ressources documentaires cantonales pour les situations de crise dans les écoles, sur les devoirs à domicile, sur les offres transitoires dans les cantons ou encore sur les grilles-horaires de la scolarité obligatoire). Le système d'information forum@ides a été poursuivi. Il présente, d'une part, les interventions parlementaires issues des parlements cantonaux et des Chambres fédérales et, d'autre part, les publications principales en lien avec la politique de l'éducation. Le système d'information concernant les consultations fédérales à l'intention des départements de l'instruction publique a également été poursuivi. En outre, un nouveau système de monitorage des affaires fédérales concernant la formation, la culture et le sport a été mis en place à l'intention des membres de la CSSG. Ce monitorage comprend, pour chaque session, un aperçu de la planification de la session, une information hebdomadaire sur le déroulement de la session et les décisions prises ainsi qu'un aperçu des affaires traitées après la clôture de la session.

Jouer le rôle de centre de compétences pour les demandes de renseignement émanant de Suisse ou de l'étranger concernant le système éducatif suisse ; élaborer et mettre à disposition des descriptions du système éducatif suisse s'adressant à différents groupes cibles.

La présentation en cinq langues du système éducatif suisse est toujours accessible, dans une forme légèrement adaptée.

En sa qualité d'unité nationale (*National Unit Switzerland*) pour le réseau d'information sur l'éducation en Europe (Eurydice), IDES a pris part au nom de la Suisse à différentes études thématiques (par ex. *Learning for Sustainability, Validation of non-formal and informal learning in higher education*) sur décision du Comité de coordination Monitorage de l'éducation (CC M).



En outre, IDES a répondu par écrit à quelque 240 questions provenant de l'étranger, des administrations cantonales, des services fédéraux, de la recherche, de la presse ainsi que de particuliers.

Utiliser les canaux de communication propres à la CDIP (site web, mailings, médias sociaux) pour faire connaître les décisions, projets ou autre thèmes prioritaires de la CDIP auprès de différents groupes cibles en utilisant différents formats numériques comme des vidéos, des articles du blog ou du fil d'actualité, des infographies ou des infolettres.

En 2024, la CDIP a envoyé deux communiqués de presse et six infolettres numériques. Sur la page d'accueil du site web, 41 articles d'actualité ont mis en avant des thèmes divers (projets, décisions, rapports focaux, etc.). Tout au long de l'année, 23 articles de blog ont été publiés, et 124 demandes des médias ont été traitées. Une courte vidéo expliquant le programme de travail 2025–2028 de la CDIP a également été produite et publiée. Quatre prises de position sur des thèmes de politique de l'éducation ainsi que, dans le domaine des médias sociaux, près de 80 contributions LinkedIn complètent les mesures de communication de la CDIP en 2024. La CDIP communique en principe en deux langues, le français et l'allemand.

Assurer en continu l'information de la presse à travers des conférences et des points de presse, des communiqués et des annonces de publication ou en répondant aux demandes des médias.

L'adoption du plan d'études cadre pour les écoles de maturité gymnasiale, mettant un point final au projet *Évolution de la maturité gymnasiale*, a constitué un moment fort de l'année 2024. La publication du nouveau programme de travail de la CDIP pour la période 2025–2028 a également été abondamment mise en avant. Deux autres thèmes majeurs ont été traités par la communication : la prolongation de l'exploitation de la Fédération des services d'identité dans l'espace suisse de formation (Edulog) et l'élection d'une nouvelle présidence pour la CDIP.

Renforcer la réputation et développer la confiance grâce à un marketing de contenu ciblé. Faire comprendre en permanence le fonctionnement du système éducatif et les avantages du fédéralisme de l'éducation.

En 2024, le fédéralisme en matière d'éducation a notamment été abordé à travers la série thématique *150 ans de scolarité obligatoire*. A l'occasion de cet anniversaire, la CDIP a publié à ce sujet une série d'articles mettant spécifiquement l'accent sur le rôle central des cantons.



1.2 Monitorage de l'éducation et numérisation

Objectifs

Créer avec la Confédération les conditions permettant un développement solidement étayé du système d'éducation, notamment par l'apport de données scientifiques. Assurer l'observation longue durée de ce système avec l'aide de la recherche et de la statistique, publier à intervalles réguliers un rapport global sur l'éducation et en tirer des enseignements pour le développement du système d'éducation. Anticiper les opportunités et les défis de la transformation numérique dans le système éducatif. Mettre en œuvre le plan d'action élaboré sur la base de la stratégie numérique.

Travaux

Avec la Confédération, pourvoir au processus de monitorage, notamment :

- en coordonnant avec l'Office fédéral de la statistique (OFS) l'appariement des données résultant d'enquêtes ou issues de statistiques officielles ;
- en assurant l'analyse du rapport 2018 sur l'éducation et en accompagnant la publication du rapport 2023 ;
- en examinant dans quelle mesure et de quelle manière les résultats de l'étude des parcours éducatifs peuvent être utilisés pour améliorer l'équité ;
- en assurant l'analyse du rapport sur la pédagogie spécialisée et en déduisant le cas échéant des mesures (cf. point 2.2) ;
- en assurant l'analyse du rapport sur la numérisation et en déduisant le cas échéant des mesures ;
- en veillant à l'utilisation des effets de synergie entre les divers projets d'édumétrie et les autres enquêtes apportant des éclairages sur la qualité des systèmes éducatifs.

Aux fins de projets d'appariement, la CDIP a mis à disposition des données des enquêtes 2016, 2023 et 2024 de vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (enquêtes COFO) ainsi que des données de l'étude PISA réalisée en 2022. Un document est en cours de rédaction sous la direction de l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui vise à réglementer les processus d'appariement des données de PISA et des enquêtes COFO avec des données administratives de la Confédération ainsi que les processus de chiffrement en relation avec PISA et les enquêtes COFO.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et la CDIP ont continué les travaux de suivi sur le rapport d'approfondissement *Pédagogie spécialisée en Suisse* (2021). Les travaux de mise en œuvre sur l'évolution de la statistique de la pédagogie spécialisée ont été lancés dans le cadre du programme pluriannuel de la statistique fédérale 2024–2027. En collaboration avec le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS), il a été prévu d'organiser le 22 septembre 2025 une rencontre qui fera suite à la journée d'échange du 8 septembre 2023, qui avait réuni des chercheurs et chercheuses du domaine de la pédagogie spécialisée. Lors de cette première rencontre, des jeux de données de l'administration pouvant se révéler intéressants pour des projets de recherche en pédagogie spécialisée avaient été présentés aux participantes et participants. La deuxième rencontre sera l'occasion de présenter les résultats de travaux de recherche



reposant sur de tels jeux de données. Ces résultats, parmi d'autres, seront publiés dans le numéro spécial d'une revue spécialisée.

Le Comité de coordination Monitorage de l'éducation a par ailleurs chapeauté les travaux en vue de l'élaboration d'un rapport d'approfondissement sur le thème de l'équité.

Avec la Confédération, déduire du monitorage de l'éducation des objectifs politiques pour l'espace suisse de l'éducation et de la formation.

La dernière confirmation à long terme par la CDIP et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) de leurs objectifs politiques communs remonte au 27 octobre 2023 (*Valorisation optimale des chances*). Les observations du monitorage de l'éducation sont analysées en permanence, notamment en vue de l'élaboration du rapport sur l'éducation.

Coordonner les travaux de la Commission Équité et formation et assurer son secrétariat.

La Commission Équité et formation (CoEF) s'est réunie dans le cadre de trois séances d'une demi-journée chacune. Lors des deux premières, les membres ont appris à se connaître et se sont concentrés sur la collaboration entre eux et le processus de consultation interne des organes. Pendant leur première séance, ils se sont penchés sur la notion d'équité sur laquelle se fondent les rapports sur l'éducation en Suisse ainsi que sur les différents axes d'inégalité. Pendant la deuxième séance, la CoEF a discuté du rapport final du projet Horizon 2020 et a ensuite abordé le champ d'action que représente la sélection. La troisième séance était consacrée au mandat de la CDIP visant à ce que la CoEF dresse un état des lieux sur la question de la sélection scolaire à l'école obligatoire et réalise une évaluation des différents modèles sous l'angle de l'équité au sein du système éducatif.

Assurer la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales.

Rapport : voir le point 2.1.

Avec la Confédération, donner mandat au Centre suisse de coordination sur la recherche en éducation (CSRE) de documenter et de faire connaître les travaux de recherche consacrés à l'éducation en Suisse et de jouer un rôle coordinateur dans les coopérations nationales et internationales.

Le CSRE a assumé diverses tâches de coordination et de documentation dans le domaine de l'éducation, dont rend compte son rapport annuel (voir le [site web du CSRE](#)).

En 2024, le CSRE s'est principalement attaché à préparer l'édition 2026 du rapport sur l'éducation. Il a notamment fixé définitivement son contenu sur la base des discussions entre les parties prenantes. L'édition 2026 reprend la structure du rapport de 2023. Le CSRE soumettra les différents chapitres à la CDIP pour consultation à partir du printemps 2025.



Entretenir les échanges avec les scientifiques et les chercheurs, en particulier avec ceux qui travaillent au sein des institutions chargées de la formation du corps enseignant, et valoriser leurs résultats pour le développement des filières d'études et des programmes de formation continue.

Les échanges se sont faits par l'intermédiaire des représentations des hautes écoles et en particulier des hautes écoles pédagogiques (Chambre des HEP de swissuniversities) au sein de diverses commissions et conférences spécialisées.

Avec la Confédération, s'assurer de l'analyse des résultats de PISA 2022 ; lancer la mise en œuvre de la participation de la Suisse à l'enquête PISA 2025 en négociant notamment l'externalisation du mandat ; réexaminer régulièrement l'opportunité de participer à d'autres évaluations internationales.

Les résultats de PISA 2022 ont confirmé une nouvelle fois que les jeunes défavorisés sur le plan socioéconomique réalisaient des performances nettement moins bonnes que les jeunes favorisés. Cet écart s'est encore creusé par rapport aux enquêtes précédentes. Au vu de cette situation, le Comité de coordination Monitorage de l'éducation a prévu d'élaborer un rapport d'approfondissement sur le thème de l'équité.

Les travaux de mise en œuvre de PISA 2025 vont bon train. L'enquête principale sera réalisée pendant les mois d'avril et de mai 2025 (près de 750 sessions de test dans toute la Suisse). Les résultats seront publiés en septembre 2026

Le Comité de coordination Monitorage de l'éducation a formulé la recommandation de prendre part à PISA 2029, dont le thème principal sera la lecture. PISA 2029 devrait également tenir compte de l'évolution des habitudes de lecture.

Valoriser pour le monitorage de l'éducation les résultats des évaluations d'établissement et des enquêtes standardisées auprès des élèves à l'issue du degré secondaire II.

En raison d'un manque de ressources en personnel, le CSRE ne peut pas poursuivre le traitement des données pour l'instant.

Avec la Confédération, garantir la cohérence de la mise en œuvre des stratégies et mesures respectives dans le domaine de la numérisation,

- en poursuivant la mise en place de la fédération Edulog avec Educa et en examinant la nécessité de créer un concordat portant sur l'utilisation des données (Edulog) ;
- en poursuivant la mise en œuvre des projets opérationnels prévus en lien avec l'ancien programme OPTIMA (optimisation des échanges de données entre partenaires de la formation professionnelle) (cf. point 1.5) et en examinant l'opportunité de poursuivre certaines parties du projet d'Educa *Fédération des données pour la formation professionnelle* ;
- en poursuivant les activités du Réseau des déléguées et délégués cantonaux pour la numérisation dans le domaine de l'éducation ;



- en développant des activités correspondant aux discussions du réseau et, le cas échéant, en élaborant des recommandations relatives à l'équipement des établissements scolaires en infrastructures et en services numériques

La Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation (Edulog) a vu le nombre de ses fournisseurs d'identités et de services augmenter. À la fin de l'année, des fournisseurs d'identités provenant de 16 cantons et de la principauté du Liechtenstein ainsi qu'une bonne quarantaine de services ont rejoint la fédération. Les conditions de raccordement pour la formation professionnelle ont pu être améliorées grâce à des clarifications et à des mesures d'ordre organisationnel. La fédération continuera d'être exploitée pendant la période 2025–2028. Educa a renforcé sa collaboration avec la fondation Switch sur le plan de l'identité numérique dans l'optique de la mobilité numérique dans l'espace suisse de formation.

À l'été 2023 déjà, il avait été décidé de mettre fin aux travaux du projet *Fédération des données dans la formation professionnelle* à l'issue de la première phase et d'examiner la possibilité de mettre en œuvre des parties (incréments) du projet. Cet examen a été entrepris en 2024 avec le concours de la Confédération. La possibilité d'une mise en œuvre incrémentielle est finalement écartée.

Dans le cadre du portefeuille OPTIMA, qui a vu le jour en 2023, la mise en œuvre des standards nationaux d'échange de données (notamment de la norme eCH-0260) a pu progresser : l'échange intercantonal de données s'effectue depuis 2024 principalement via sedex (*secure data exchange*).

Le réseau des déléguées et délégués cantonaux à la numérisation s'est réuni une fois en 2024.

Avec la Confédération, charger l'agence spécialisée Educa

- de créer des bases à l'échelle suisse pour l'espace numérique suisse de l'éducation et de la formation ;
- d'étudier les évolutions technologiques et de les relier au développement de la qualité au niveau de la scolarité obligatoire (degrés primaire et secondaire I), de la formation professionnelle initiale, des gymnases et des écoles de culture générale (degré secondaire II).

Sur mandat de la CDIP et du SEFRI, l'agence spécialisée Educa a élaboré des bases en vue de mettre en place une politique nationale en matière d'utilisation des données. Le programme d'accompagnement des projets a pu être mené à bien. Les expériences et conclusions tirées de ces activités seront incorporées dans le rapport final sur la politique nationale en matière d'utilisation des données.

L'application web Navigator a été mise en place et étoffée. Navigator répertorie de façon systématique les applications et services disponibles actuellement pour les écoles et l'enseignement. Pour les acquisitions dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, la CDIP a encouragé l'échange d'expériences entre les cantons et étudié la possibilité d'une convergence des outils d'acquisition actuels des pouvoirs publics. L'offre de contrat-cadre avec Microsoft gérée par Educa a pu être prolongée pour une durée supplémentaire d'un an en tenant compte des bases légales applicables en matière de protection des données. Ces activités s'accompagnaient d'offres d'information destinées aux acteurs et actrices de la pratique et de l'administration de l'éducation et de la formation (dossiers Educa).



Educa assume encore d'autres tâches de coordination dans le domaine de l'éducation et de la formation. Son rapport annuel (voir le [site web d'Educa](#)) en décrit les tenants et aboutissants.

Le séminaire DACH s'est tenu à Lucerne et était consacré au thème de la souveraineté numérique. Tous les deux ans, il réunit les représentantes et représentants de la recherche, de la pratique et de l'administration de l'éducation et de la formation d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse.

Charger une institution spécialisée d'examiner l'opportunité de concevoir, à partir des plans d'études régionaux, un modèle de compétences numériques des élèves de la scolarité obligatoire prenant en compte la transition vers le degré secondaire II ; clarifier la nécessité de contrôler l'atteinte de ces compétences.

Pas d'activités dans ce domaine en 2024.

1.3 Scolarité obligatoire

Objectifs

Renforcer le dialogue et la coopération dans le domaine de la scolarité obligatoire.

Travaux

À travers la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO), assurer les échanges et la collaboration entre les services cantonaux de la scolarité obligatoire ; réexaminer et le cas échéant adapter les mandats et les tâches des organes et réseaux qui existent dans ce domaine.

Les membres de la Conférence suisse des services de l'enseignement obligatoire (CSSO) ont tenu deux séances ordinaires, en mars et en novembre, ainsi qu'une troisième, extraordinaire, en juin. Lors de sa première séance, la CSSO a approuvé la constitution d'un groupe de travail Échange individuel national au degré secondaire I, et le délégué à la numérisation a fait le point sur les projets menés par Edulog. Les membres ont également assisté à une présentation sur les résultats de l'étude *Bildungsgerechtigkeit – eine ungenutzte Chance für die Schweizer Wirtschaft*, sur la chance inexploitée que constitue l'équité en matière de formation pour l'économie suisse.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de juin, le secrétariat a organisé à des fins de coordination un échange d'une demi-journée, pour un public cible principalement issu des administrations cantonales, à propos des recommandations de 2017 relatives à l'enseignement des langues étrangères (langues nationales et anglais) à l'école obligatoire. La rencontre s'est ouverte sur un exposé du professeur Thomas Studer du Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme, qui a abordé les recommandations sous l'angle des derniers résultats de la recherche en matière de langues étrangères. La discussion qui a suivi était modérée par le coprésident Andreas Walter. Wilfrid Kuster (HEP de Saint-Gall) a ensuite présenté le rapport de la Chambre des HEP, qui a évalué l'état de la mise en œuvre des recommandations établies en 2017 par la CDIP sur l'en-



seignement des langues étrangères dans la formation d'enseignant et enseignante. Les personnes présentes se sont ensuite réparties en petits groupes pour discuter de la mise en œuvre de chacune des recommandations dans les cantons.

Lors de leur troisième assemblée, les membres de la CSSO ont discuté des instruments scolaires d'aide au choix professionnel et de préparation à l'apprentissage (projet SINA, pour *Schulische Instrumente an der Nahtstelle I*), de l'actualisation de la déclaration sur la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme à l'école et de l'état des travaux réalisés par le groupe de travail Échange individuel national. Ils se sont aussi penchés sur la suite des démarches à entreprendre, en revenant sur les près de quatre ans d'existence de la conférence spécialisée, et sur la poursuite de la collaboration au sein de la CSSO.

En ce qui concerne la stratégie des langues et les échanges :

- soutenir selon les besoins les cantons dans leur mise en œuvre de la stratégie pour la coordination de l'enseignement des langues durant la scolarité obligatoire ;
- organiser, sous l'égide des services cantonaux de la scolarité obligatoire, une journée inter-réseaux portant sur les recommandations de 2017 relatives à l'enseignement des langues étrangères (langues nationales et anglais) à l'école obligatoire et promouvoir les échanges intercantonaux entre spécialistes du domaine ;
- accompagner les cantons dans le traitement des questions relatives à l'enseignement de la langue et de la culture d'origine (LCO) ;
- vérifier dans quelle mesure les recommandations d'exécution relatives à la coordination intercantionale des échanges et de la mobilité déplient les effets voulus ;
- engager des experts et coordonner les travaux du groupe d'experts chargé de préévaluer les projets au niveau de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II qui seraient susceptibles de recevoir des aides financières de la Confédération en vertu de la loi sur les langues et de l'ordonnance sur les langues (art. 10 et 11).

Le Secrétariat général de la CDIP a échangé avec les cantons dans lesquels des interventions politiques ont été déposées pour reporter au degré secondaire I l'enseignement de la deuxième langue étrangère et les a soutenus en fonction de leurs besoins. Une première discussion sur le modèle 5^e/7^e a été menée à l'occasion de la séance de la Conférence suisse des secrétaires généraux (CSSG) qui s'est tenue en octobre.

À l'occasion d'une troisième séance extraordinaire, la CSSO a organisé une rencontre d'une demi-journée (journée inter-réseaux) sur le thème des recommandations sur l'enseignement des langues étrangères, destinée en priorité aux collaboratrices et collaborateurs intéressés des services de la scolarité obligatoire. Des spécialistes de la recherche dans ce domaine y étaient invités et, grâce à une approche interactive, il a été possible de mener un échange sur les bonnes pratiques, sur les thèmes à traiter potentiellement en priorité et sur diverses questions ouvertes.

Le groupe de travail Échange individuel national constitué par la CSSO a entrepris, en étroite collaboration avec Movetia, de dresser un état des lieux de la situation dans les cantons, puis de réaliser une analyse critique de l'offre d'échange que propose Movetia, en formulant des recommandations d'exécution.



Le Secrétariat général a coordonné avec les membres du comité d'experts l'examen des demandes d'aide financière adressées à la Confédération pour la promotion des langues nationales dans l'enseignement et pour la promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première (LCO), qui peuvent être financées par la Confédération au titre de la loi sur les langues et des art. 10 et 11 de l'ordonnance sur les langues. Au total, 23 demandes de projet ont été examinées, et les recommandations soumises à l'Office fédéral de la culture (OFC).

Monitorage de l'éducation et transition numérique

Rapport: voir le point 2.1.

Afin d'encourager le dialogue et d'optimiser la transition du degré primaire vers le secondaire I et du degré secondaire I vers le secondaire II :

- intégrer de manière appropriée tous les niveaux d'enseignement lors de la création d'organes et de réseaux inter-degrés et veiller à ce que le niveau voisin soit représenté dans les organes et réseaux dédiés à un degré ;
- favoriser la comparabilité des modalités de la transition et des procédures de sélection dans les réseaux qui s'occupent du passage d'un degré vers un autre, à travers les échanges et la discussion d'exemples de bonnes pratiques et en tenant compte des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ;
- renforcer la collaboration avec les services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière par des mesures concrètes et veiller à ce qu'elle profite dans les cantons à la préparation au choix d'une profession (cf. point 1.6) ;
- déterminer les besoins en matière d'échange et de coordination entre les niveaux d'enseignement et à l'intérieur de ceux-ci, en menant la démarche avec la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO).

Rapport: voir les points 1.4, 1.5 et 1.6.

En ce qui concerne l'éducation au développement durable (EDD) :

- représenter les cantons au sein du groupe des mandants de la Fondation éducation21, assister en tant qu'hôte aux rencontres du groupe EDD de la Confédération et représenter les cantons au sein du Groupe consultatif du Réseau d'écoles21 ;
- s'engager activement dans le réseau des responsables cantonaux pour la promotion de la santé et la prévention dans les écoles, exercer la fonction d'hôte dans le Réseau suisse éducation+santé et assurer, en fonction des situations, le contact et les échanges avec la CDS, l'OFSP, Promotion Santé Suisse ainsi que d'autres acteurs appropriés.

Lors de la rencontre avec les directeurs et directrices des offices fédéraux qui s'est déroulée en mars, ces derniers, en tant que mandants d'éducation21, lui ont annoncé une réduction de 40 % de son financement de base. Le Secrétariat général a alors entamé des discussions avec le Conseil fédéral et les offices fédéraux, et s'est engagé dans le cadre de la coopération dans l'espace suisse de formation avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) à assurer l'avenir d'éducation21 aux niveaux politique et stratégique. La secrétaire générale de la CDIP a été élue au Conseil de fondation d'éducation21.



Lors de la rencontre annuelle du Groupe consultatif du Réseau d'écoles21, les participantes et participants ont réfléchi à des approches permettant de renforcer les critères de qualité pour des écoles en santé et durables.

Lors de leur rencontre annuelle, les responsables cantonaux pour la promotion de la santé et la prévention dans les écoles se sont penchés sur les critères de qualité des programmes de prévention. La deuxième partie de la rencontre était consacrée à la santé mentale des enfants et des jeunes et, plus précisément, à la prise de position de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) et aux recommandations d'action du Conseil de l'avenir.

En ce qui concerne la conciliation vie professionnelle – vie familiale, l'encouragement de la petite enfance et l'accueil extrascolaire :

- développer la collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) dans le domaine de l'accueil ;
- observer la mise en œuvre des recommandations de la CDAS et de la CDIP sur la qualité et le financement de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants.

Le Secrétariat général entretient des échanges réguliers avec la CDAS et avec d'autres conférences intercantonales (Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé [CDS], Conférence des gouvernements cantonaux [CdC]), ainsi qu'avec l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des communes suisses (ACS), sur les thèmes de l'encadrement, de l'encouragement et de l'éducation de la petite enfance. En novembre, la CDAS et la CDIP ont envoyé une réponse commune à une lettre ouverte adressée aux associations professionnelles en rapport avec la pénurie de personnel qualifié dans le domaine de l'accueil des enfants.

1.4 Degré secondaire II formation générale

Objectifs

Garantir à long terme l'accès sans examen à l'université pour les titulaires d'une maturité gymnasiale comme le prévoit le RRM. Consolider l'ancrage des écoles de culture générale et de la maturité spécialisée dans le système éducatif.

Travaux

À travers la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), assurer les échanges entre les services cantonaux de l'enseignement secondaire II formation générale.

En 2024, le Comité de la CESFG a tenu six séances, dont un séminaire de réflexion sur deux jours. Cette année encore, l'Assemblée générale de la CESFG s'est réunie à trois reprises, dont une fois pour une séance de deux



jours dans le canton de Schwytz. Les thèmes centraux de cette année portaient sur le projet *Évolution de la maturité gymnasiale* (EVMG). D'autres dossiers importants ont concerné la transformation numérique et les écoles de culture générale. Un groupe de travail a été mis sur pied pour clarifier les besoins des cantons en matière de numérique. Des travaux préliminaires ont été réalisés en vue de dresser un bilan sur la situation des écoles de culture générale.

En marge des séances ordinaires, des échanges ont eu lieu entre la Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS), la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES) et la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP). Pour la première fois, cet échange institutionnalisé a également impliqué la Conférence suisse des directrices et directeurs des écoles de culture générale (CECG).

À travers le Centre suisse de compétence pour le degré secondaire II formation générale et pour l'évaluation des écoles du degré secondaire II (ZEM CES), soutenir le développement d'une culture de la qualité dans le degré secondaire II formation générale.

À travers le projet EVMG, le développement de la qualité dans les gymnases reste un thème important. En fin d'année, l'agence spécialisée ZEM CES a publié à ce sujet des retours d'expérience et des enseignements tirés de la pratique. En tant qu'hôte permanente, la directrice de ZEM CES assiste à toutes les réunions de la CESFG, ce qui lui permet d'une part d'apporter directement son soutien sur les questions techniques et, d'autre part, de recevoir des mandats visant à soutenir la conférence et/ou les services de l'enseignement secondaire II formation générale.

Le Conseil de ZEM CES, mis en place par la CDIP, s'est réuni deux fois en 2024 et a soutenu la directrice dans le développement de l'agence.

Afin de garantir l'accès sans examen aux hautes écoles pour les titulaires d'une maturité gymnasiale :

- lancer avec la Confédération une étude sur le phénomène de l'abandon des études et du changement d'orientation universitaire et en tirer des conclusions pour le gymnase ;**
- accompagner la mise en œuvre des compétences de base en langue première et en mathématiques (1^{re} recommandation de la CDIP du 17 mars 2016) ;**
- accompagner la réalisation d'une culture commune d'évaluation dans les gymnases (2^e recommandation) ;**
- soutenir le développement et la mise en œuvre de stratégies en matière de choix professionnel, universitaire et de carrière dans les gymnases à travers la stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) ;**
- mener avec la Confédération le projet *Évolution de la maturité gymnasiale* ; actualiser le plan d'études cadre pour les écoles de maturité et accompagner l'entrée en vigueur du nouveau règlement de reconnaissance ; préparer une future troisième évaluation de la maturité gymnasiale postérieure à la mise en œuvre des décisions de 2016, 2018 et 2023.**

Début 2025, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a publié une étude sur la réussite et l'abandon des études dans les hautes écoles (en allemand, résumé en français), sur mandat de la Commission suisse de maturité (CSM). Les acteurs de ce domaine vont maintenant se pencher sur les résultats obtenus et les examiner en détail.



Le projet EVMG traitait notamment de la garantie de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale, de la mise en œuvre des compétences disciplinaires de base en mathématiques et en langue première ainsi que du développement et de la mise en œuvre de programmes relatifs au choix professionnel, universitaire et de carrière dans les gymnases. La révision du règlement / de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM/ORM) et de la convention administrative entre la Confédération et les cantons a été adoptée en juin 2023. Un an plus tard, en juin 2024, la CDIP a adopté le plan d'études cadre (PEC). L'ensemble est entré en vigueur le 1^{er} août 2024. Ainsi, toutes les conditions requises au niveau intercantonal sont désormais réunies pour permettre la mise en œuvre des projets au niveau cantonal.

Une troisième évaluation de la maturité gymnasiale est envisagée pour la période qui suivra la mise en œuvre de ces nouvelles bases légales.

En ce qui concerne les certificats des écoles de culture générale :

- soutenir la mise en œuvre des nouveaux textes de référence (plan d'études cadre et règlement du 25 octobre 2018 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale) ;
- procéder à une nouvelle reconnaissance de toutes les filières d'études sur la base des nouveaux textes de référence.

La Commission pour la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale (ECG) a continué d'évaluer les demandes de reconnaissance des certificats ECG en application du règlement de reconnaissance du 25 octobre 2018, travail qu'elle a entamé en 2021. En appliquant ces processus, la commission de reconnaissance a observé et discuté la mise en œuvre concrète du nouveau règlement dans les cantons et les écoles de culture générale. Les conclusions et décisions qui en ressortent sont évaluées et prises en compte dans le traitement des demandes afin de garantir une procédure équitable et donc la comparabilité des certificats. Dans ce contexte, le secrétariat de la commission de reconnaissance se tient à la disposition des cantons pour répondre à leurs questions s'ils ne trouvent pas réponse dans les documents accessibles au public et les soutient dans la mise en œuvre du nouveau règlement. En tout, 159 certificats ECG ont été reconnus au cours de l'année sous revue, ce qui représente près d'un tiers des certificats devant au total être reconnus

En ce qui concerne la stratégie des langues et les échanges :

- soutenir selon les besoins les cantons dans leur mise en œuvre de la stratégie pour la coordination de l'enseignement des langues dans le degré secondaire II formation générale ;
- promouvoir les échanges nationaux et internationaux en offrant des conditions générales facilitantes ;
- garantir la préévaluation des projets entrant dans le champ d'application de la loi et de l'ordonnance sur les langues (art. 10 et 11) à travers la création d'un groupe d'experts.

Le Secrétariat général est représenté au Conseil de fondation de la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM) et a traité dans ce cadre des questions stratégiques dans ce domaine. Le Secrétariat général a veillé à ce que les cantons soient associés au pilotage stratégique, à l'organisation et aux processus liés à la transformation éventuelle de la fondation Movetia en un établissement fédéral de droit public.



Le Secrétariat général a coordonné avec les membres du groupe d'experts l'examen préliminaire des demandes d'aide financière adressées à la Confédération pour la promotion des langues nationales dans l'enseignement et pour la promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première (LCO), qui peuvent être financées par la Confédération au titre de la loi sur les langues et des art. 10 et 11 de l'ordonnance sur les langues. Au total, 23 demandes de projets ont été examinées (dont quatorze se fondant sur l'art. 10 et neuf sur l'art. 11), et les recommandations, soumises à l'Office fédéral de la culture (OFC).

Le plan d'études cadre ainsi que le règlement de reconnaissance des écoles de culture générale accordent une place fixe aux thèmes des échanges et de la mobilité. La même observation s'applique à la maturité gymnasiale, dont les nouvelles bases légales imposent dorénavant aux établissements de faire en sorte que leurs élèves participent à des activités d'échanges et de mobilité.

Monitorage de l'éducation et transition numérique

Rapport: voir le point 1.2.

1.5 Formation professionnelle et formation continue

Objectifs

Dans l'optique de l'objectif politique visant à ce que 95 % des jeunes adultes possèdent un certificat du degré secondaire II, soutenir la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle dans les cantons en intervenant au niveau de la coordination. Clarifier les tâches et compétences au sein du partenariat en faveur de la formation professionnelle, afin de simplifier le système de formation. Garantir la mise en œuvre des projets *Formation professionnelle 2030*.

Travaux

À travers la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) :

- avec les partenaires de la formation professionnelle au sein de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP), développer les offres et la qualité de celle-ci en fonction des besoins du monde du travail et de la société dans le cadre de la stratégie *Formation professionnelle 2030* ;
- participer aux projets Formations professionnelle 2030 et diriger ceux qui sont conduits par les cantons ;
- dans le cadre du renforcement de l'encouragement du potentiel de la main-d'œuvre en Suisse, garantir dans les cantons les services relatifs à la mise en œuvre des mesures 3 (*Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière : offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans [viamia]*) et 4 (*Certification professionnelle pour adultes : prise en compte des acquis*) décidées par la Confédération le 15 mai 2019 ;
- accompagner la mise en œuvre des décisions du Sommet de la formation professionnelle de 2023 concernant le positionnement des écoles supérieures ;
- émettre des recommandations aux cantons et aux régions afin d'harmoniser la mise en œuvre des objectifs de la formation professionnelle ;

- soutenir la coordination de l'exécution de la législation fédérale dans les cantons et les régions ;
- assurer les échanges d'information entre cantons, entre régions et avec le SEFRI.

La CSFP et ses organes se sont réunis à de nombreuses reprises en 2024 pour traiter des dossiers relevant de la coordination dans les domaines du développement des professions, de la mise en œuvre des formations en milieu professionnel et scolaire, du financement, des procédures de qualification, de l'organisation et des processus, des écoles supérieures, du diplôme professionnel pour adultes et des transitions ; ils ont également formulé des recommandations à l'adresse des cantons.

Leurs activités se sont concentrées sur les projets *Formation professionnelle 2030*, dont certains ont été retirés du programme et placés sous la responsabilité des cantons pendant l'année sous revue :

- Le projet *Modèles de flexibilisation pour la formation professionnelle initiale à l'école professionnelle* est la suite du projet de flexibilisation lancé en 2019 par la CSFP. Le modèle élaboré alors a été analysé par un consortium d'accompagnatrices et accompagnateurs pédagogiques. Le projet s'est terminé fin 2024 par la publication d'une vue d'ensemble des bonnes pratiques, présentant les possibilités de flexibilisation existant dans les écoles professionnelles.
- Les travaux de suivi du projet *Blended learning* ont progressé avec la publication du *Guide de référence relatif aux exigences techniques et organisationnelles minimales pour les plateformes d'apprentissage dans la formation professionnelle* et d'une décision intermédiaire sur l'acquisition de supports pédagogiques pour la formation professionnelle. En vue d'appliquer les conclusions de l'avis de droit réalisé à ce sujet, une étude de faisabilité a été commandée pour élaborer un scénario de mise en œuvre défini par la CDIP.
- En 2023, la Commission Financement de la formation professionnelle (CFFP) a mis sur pied un nouveau projet, intitulé *Réinitialisation des forfaits CIE*. Lancé en 2024, ce dernier devrait durer entre trois et quatre ans. Il vise à calculer les forfaits des cours interentreprises (CIE) et à mettre en place un dispositif permettant de mieux vérifier l'évolution des coûts dans ce domaine.
- Dans le cadre du programme *Optima*, devenu l'une des activités principales de la CSFP en 2022, divers projets sont en cours pour améliorer l'échange de données entre les cantons et accroître la sécurité des données (HAKA, eCH-0260, sedex). Durant l'année sous revue, les organes compétents de la CSFP ont également examiné en détail les possibilités d'utiliser Edulog dans la formation professionnelle et clarifié les conditions de raccordement.
- L'ordonnance et le plan d'études cadre ont été révisés dans le cadre du projet *Culture générale 2030*, rattaché à *Formation professionnelle 2030*. Le but principal était de renforcer l'enseignement de la culture générale. La mise en œuvre devrait désormais être plus uniforme dans les cantons. Deux outils ont été élaborés pour soutenir la mise en œuvre dans les cantons : un manuel sur l'enseignement de la culture générale et la procédure de qualification ainsi qu'une recommandation pour la mise en œuvre dans les cantons. Sur le plan politique, les discussions ont porté sur l'organisation de la procédure de qualification.
- Dans le cadre du projet *Maturité professionnelle 2030*, les organes de la CSFP ont participé à l'élaboration des nouvelles bases juridiques (ordonnance, plan d'études cadre, stratégie / plan de communication, procédures de reconnaissance). Les cantons estiment que la promotion de la maturité professionnelle gagne en importance, qu'il s'agisse de la maturité en cours d'apprentissage (MP 1), dont la mise en œuvre se heurte à plusieurs défis, ou de la MP 2, dans laquelle un outil en ligne pour les jeunes sera bientôt testé.



L'année dernière, la collaboration des représentantes et représentants des cantons dans le cadre des révisions complexes est restée l'un des thèmes principaux de ce domaine. Après les réformes des formations initiales pour les professions commerciales et du commerce de détail, la révision des huit professions MEM (industrie des machines, des équipements électriques et des métaux) s'est révélée particulièrement difficile en raison du nombre de personnes en formation et de l'importance de cette branche pour la place économique suisse. Pour ce type de révisions complexes, la collaboration et la recherche de consensus entre partenaires de la formation professionnelle ont très souvent donné lieu à des discussions animées. En discutant des paramètres clés, les partenaires de la formation professionnelle souhaitent être en mesure de reconnaître les éventuels obstacles dès les premières étapes du processus de révision. Les exigences des cantons peuvent ainsi être abordées plus tôt au sein des commissions gérées par les organisations du monde du travail. En outre, pendant l'année sous revue, les cantons ont clairement défini les interactions entre le niveau politique (CDIP) et le niveau technique (CSFP). Ils ont pris des décisions de principe sur la manière de renforcer leur position au sein du partenariat de la formation professionnelle.

En 2024, la nouvelle structure de gouvernance mise en place en 2022 dans la formation professionnelle – Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP), Sommet national annuel et forums réguliers –, a fait l'objet d'une évaluation de la part du SEFRI, en collaboration avec les représentantes et représentants de la CSFP. L'évaluation a confirmé la pertinence de la nouvelle structure. Des avis externes ont également démontré le bon fonctionnement du partenariat et de ses organes.

Les mesures lancées par la Confédération en 2019 pour mieux encourager le potentiel de la main-d'œuvre présente en Suisse sont arrivées à leur terme en 2024, comme prévu. Il s'agissait de la mesure 3 (*Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière : offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans [via-mia]*), dont la responsabilité sera désormais entièrement transférée aux cantons, et de la mesure 4 (*Certification professionnelle pour adultes : prise en compte des acquis*), domaine auquel les cantons ont pu apporter plusieurs améliorations.

Concernant le positionnement des écoles supérieures, la CDIP a décidé de ne pas prendre position sur la question des titres (*Professional Bachelor* et *Professional Master*). Les cantons ont fait part individuellement de leur position dans le cadre de la consultation ouverte par la Confédération concernant la révision partielle de la loi sur la formation professionnelle.

Mettre en œuvre le dispositif d'exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle et les projets découlant de la stratégie *Formation professionnelle 2030* afin de garantir l'attractivité de la formation professionnelle, d'augmenter l'efficacité des processus et de simplifier les choses pour les entreprises, les personnes en formation et les étudiantes et étudiants.

Pour faciliter les procédures, la CSFP a mis à la disposition des cantons cinq réponses types aux auditions nationales menées par le SEFRI pour les révisions de 18 ordonnances de formation.

L'objectif de garantir l'attrait de la formation professionnelle a été poursuivi ces dernières années dans le cadre des projets rattachés à *Formation professionnelle 2030* (voir ci-dessus les explications sur les différents projets). Cette phase du programme touche à sa fin. C'est pourquoi le SEFRI a lancé en 2024 un nouveau projet in-



titulé *Attrait de la formation professionnelle*. Au cours de l'année prochaine, ce projet devrait servir à mettre en évidence les défis et champs d'action à traiter. La CSFP participe à ce projet par l'intermédiaire de ses organes. Ses priorités sont les suivantes : d'une part, l'apprentissage à temps partiel et les nouveaux modèles flexibles de formation professionnelle initiale et, d'autre part, le renforcement de la maturité professionnelle et la clarification des conditions juridiques en matière de protection et de sécurité des données.

En septembre 2024, la CSFP a organisé son quatrième forum de dialogue pour les prestataires de la formation initiale en école et des cours interentreprises, consacré cette année aux tendances allant vers la numérisation de la procédure de qualification. Il en ressort la conclusion suivante : les prestataires attendent des prochaines révisions qu'elles débouchent sur des procédures de qualification au format numérique (ePQual). Des conditions et des bases applicables à ce domaine sont en cours d'élaboration dans le cadre du projet ePQual, géré par le CSFO.

Un troisième bilan a été dressé en fin d'année à propos de la déclaration de la CTFP concernant l'attribution des places d'apprentissage. Les partenaires de la formation professionnelle ont pu constater qu'avoir des délais clairs pour la publication des places d'apprentissage vacantes et leur attribution permettait de clarifier la procédure et de réduire la pression qui pousse à conclure les contrats d'apprentissage très tôt. La déclaration même ne requiert aucune modification ; en revanche, il faut poursuivre les efforts de communication.

Afin d'encourager le dialogue et d'optimiser les transitions :

- soutenir le projet de mise en œuvre des profils d'exigences scolaires pour la formation professionnelle initiale afin de faciliter la transition entre la scolarité obligatoire et la formation professionnelle ;
- veiller à ce que les niveaux d'enseignement voisins soient représentés dans la composition des organes et réseaux ;
- garantir les échanges à l'intérieur du degré secondaire II, en particulier dans la mise en œuvre des stratégies concernant le secondaire II formation générale et formation professionnelle, et collaborer avec la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) ;
- avec la CESFG et la CSSO, définir la coordination entre les niveaux d'enseignement ;
- entretenir le dialogue à la transition formation professionnelle – formation tertiaire et développer la formation professionnelle supérieure ainsi que la formation continue faisant suite à la formation professionnelle initiale.

Les travaux du projet *profilsdexigences.ch : instruments scolaires d'aide au choix professionnel et de préparation à l'apprentissage*, rattaché à *Formation professionnelle 2030*, ont été lancés en 2018. Une solution nationale sera mise en place sur la base de la grille de compétences élaborée par le canton de Berne. Concrètement, les travaux de planification sont en cours ; le projet a été remanié et précisé début 2024, et sera reconduit jusqu'en 2028 sous le nouveau nom de SINA (pour *Schulische Instrumente an der Nahtstelle*).

La collaboration entre les différentes conférences – formation professionnelle, orientation professionnelle, formation continue, écoles du degré secondaire II formation générale – a été intensifiée et transformée en structures permanentes.



La transition II, c'est-à-dire le passage entre le degré secondaire II et le degré tertiaire ou le marché du travail, gagne encore en importance. Les milieux politiques demandent des adaptations à différents niveaux (passage de la maturité professionnelle aux hautes écoles pédagogiques ou du gymnase aux hautes écoles spécialisées), ce qui n'est pas toujours possible sans répercussions sur le système éducatif dans son ensemble. La formation professionnelle supérieure doit être renforcée en parallèle de l'enseignement supérieur si l'on souhaite que la formation professionnelle reste compétitive par rapport aux formations générales.

Monitorage de l'éducation et transition numérique.

Rapport : voir le point 1.2.

En ce qui concerne la stratégie des langues et les échanges :

- encourager les mesures et programmes de renforcement des échanges pratiqués entre les régions linguistiques et sur le plan international en rapport avec le monde du travail ;
- soutenir selon les besoins les cantons dans leur mise en œuvre de la stratégie pour la coordination de l'enseignement des langues dans les écoles de maturité professionnelle.

En 2024, la Commission Formation professionnelle initiale (CFPI) a mené une enquête sur la situation des filières de formation bilingues, ce qui a permis de créer une base de référence pour le SEFRI. En effet, celui-ci a été invité, dans le cadre d'une intervention parlementaire, à présenter différentes possibilités de promouvoir l'apprentissage des langues étrangères dans les formations initiales. Une rencontre nationale sur ce thème est prévue pour 2026.

Les programmes d'échange de Movetia font régulièrement l'objet de campagnes de promotion à l'attention des personnes en formation professionnelle ; l'année dernière, certains cantons ont considérablement développé leurs activités dans ce domaine

En ce qui concerne la migration et l'intégration :

- garantir la collaboration et les échanges avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) ;
- entretenir des contacts réguliers avec les représentations diplomatiques en Suisse ;
- participer activement aux travaux des organes de la Confédération relatifs à la collaboration interinstitutionnelle (CII) ;
- soutenir la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) dans les travaux relatifs à l'intégration dans la formation professionnelle des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse.

La CDIP est représentée dans les organes de la Confédération relatifs à la collaboration interinstitutionnelle (CII) par une personne de la CSFP, une de la Conférence suisse de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CS OPUC) et une autre du Secrétariat général. Désormais, elle est aussi représentée par la Conférence suisse de la formation continue (CSFC), qui elle-même est membre d'un groupe de travail consacré aux compétences fondamentales. La CSFP a également été active dans le cadre de la consultation du SEM visant à élaborer l'aperçu des mesures prises en vue de promouvoir le potentiel de main-d'œuvre en Suisse.



Le Secrétariat général de la CDIP et celui de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) ont par la suite étroitement collaboré pour encadrer les travaux de mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. En mai, le Comité de la CDIP a approuvé une prise de position sur la phase 2 (personnel infirmier en pratique avancée, IPA).

Soutenir la mise en œuvre de la loi sur la formation continue, notamment en ce qui concerne l'encouragement des compétences de base des adultes, en facilitant la coordination interinstitutionnelle et la collaboration entre les cantons ainsi qu'entre la Confédération et les cantons.

Du côté des cantons, c'est la Conférence suisse de la formation continue (CSFC) qui est responsable de la mise en œuvre de la loi sur la formation continue. Trois mesures sont en cours :

- un projet d'élaboration d'outils pour typer et conseiller les personnes présentant des lacunes dans les compétences de base (triaje). Le projet s'est terminé en 2024. Il propose d'évaluer rapidement les compétences de base au moyen d'un jeu de cartes, qui peut ensuite être complété par un test plus approfondi ;
- un dialogue sur l'inclusion numérique, grâce auquel tous les services concernés par l'inclusion numérique ont pu se mettre en réseau. Le moment phare a été la création de l'Alliance Inclusion numérique Suisse, en novembre dernier. La CSFC est l'un des membres fondateurs ;
- et la campagne *Simplement mieux*, qui s'est poursuivie pendant l'année sous revue et qui a joué un rôle important dans la promotion des compétences de base.

1.6 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Objectifs

Renforcer l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) et la garantir en tant que ressource du système éducatif. À travers une stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, lancer des mesures permettant de préparer du mieux possible les élèves, les apprenties et apprentis et les étudiantes et étudiants aux transitions qui les attendent.

Travaux

Faire correspondre du mieux possible la gestion individuelle de carrière, les offres du système éducatif et les besoins de l'économie.

Le développement de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) constitue l'un des quatre axes prioritaires de l'initiative *Formation professionnelle 2030* des partenaires de la formation professionnelle.

La stratégie nationale adoptée par la CDIP en 2021 constitue le cadre des activités de la Conférence suisse de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CS OPUC), une conférence spécialisée de la CDIP.



L'objectif est d'harmoniser au mieux la gestion individuelle de carrière, les offres du système éducatif et les besoins de l'économie. En outre, l'OPUC est devenue un partenaire important dans la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre et de personnel qualifié. Elle contribue à l'intégration des différents groupes de personnes sur le marché du travail et, en collaboration avec d'autres acteurs, aide les jeunes comme la population adulte à évoluer dans un monde du travail en constante mutation.

Lancer la mise en œuvre par étapes de la stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) dans les différents degrés d'enseignement et avec les partenaires de la formation professionnelle.

La stratégie nationale vise à optimiser l'impact de l'OPUC en Suisse et à accroître l'égalité des chances de la population en matière de formation et dans la vie professionnelle.

Sur la base de la stratégie nationale, la CS OPUC a développé un plan d'action que les cantons mettent en œuvre ensemble au sein de la CDIP. Les actions sont toutes rattachées à cinq axes différents de la stratégie, ce qui permet de garantir une large couverture des thèmes, nombreux, de l'OPUC. La collaboration des divers acteurs revêt une grande importance : pour mettre en œuvre sa stratégie, la CS OPUC s'appuie sur des partenariats éprouvés, nouant ainsi un réseau solide d'acteurs publics et d'associations faîtières, qui fait progresser l'OPUC et accompagne son développement.

Lors de sa séance du 22 juin 2023, l'Assemblée plénière de la CDIP a reçu des informations détaillées sur la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'OPUC et a approuvé le plan d'action relatif à la phase ultérieure de réalisation pour la période 2024–2027. La CS OPUC est sur la bonne voie pour la mise en œuvre de ces actions :

- La publication au printemps 2024 de l'étude sur la définition des compétences de gestion de carrière a constitué une étape importante. L'étude servira de base à de nombreux travaux ultérieurs. La CS OPUC a l'intention de mettre à profit le dispositif des compétences de gestion de carrière pour divers développements de l'OPUC et de renforcer la promotion de ces dernières tout au long de la vie active.
- La deuxième action prioritaire concerne la transformation numérique. Dans le cadre d'un projet préalable entamé en 2023, la CS OPUC a identifié trois champs d'action avec leurs options spécifiques. Un groupe de travail part de ces observations pour développer des approches et des idées de projet concrètes, dont la mise en œuvre devrait démarrer courant 2025.
- L'environnement du programme *Analyse gratuite de la situation pour les adultes de plus de 40 ans (viamia)* s'est modifié. Lors de l'examen du message FRI 2025–2028, les Chambres fédérales ont décidé de ne reconduire le financement de *viamia* par la Confédération que pour l'année 2025. Les ressources financières ainsi libérées sont affectées aux contributions forfaitaires versées par la Confédération pour la formation professionnelle. De l'avis des Chambres fédérales, *viamia* relève de la compétence des cantons au motif que ce programme fait partie de l'OPUC.

Assurer le pilotage et le soutien du Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO), notamment dans la mise en œuvre de la stratégie.

Conformément à son programme de travail, le CSFO réalise et entretient une offre d'information complète et actuelle à l'intention de l'ensemble des groupes cibles de la formation professionnelle et de l'OPUC. Il assure



une prestation aussi bien en ligne (www.orientation.ch) qu'au format papier. La surveillance opérationnelle du CSFO incombe à la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), tâche qu'elle assure par le biais de la Commission CSFO.

La convention de prestations passée entre la CDIP et le CSFO a été renouvelée en 2024 pour la prochaine période d'activité (2025–2028), d'abord pour 2025. Par ailleurs, l'Assemblée plénière de la CDIP a donné son accord à trois projets d'envergure du CSFO, dont la réalisation revêt une grande importance pour l'OPUC (refonte du site web www.orientation.ch) et la formation professionnelle (ePQual, vodex).

Afin d'encourager la collaboration avec la scolarité obligatoire, définir des mesures concrètes et renforcées.

Rapport : voir le point 1.3.

Accompagner selon les besoins l'introduction des profils d'exigences et soutenir les services de l'enseignement obligatoire dans la préparation des élèves au degré secondaire II, notamment à la formation professionnelle.

Rapport : voir le point 1.5.

Encourager et développer la collaboration avec la formation générale du degré secondaire II, avec la formation professionnelle et avec les hautes écoles et la renforcer en prenant des engagements communs.

Le projet *Évolution de la maturité gymnasiale* a posé les bases d'une collaboration renforcée entre les gymnases et l'OPUC. La tâche de ces prochaines années consistera à prendre des mesures concrètes dans les cantons, avec l'appui du niveau supracantonal.

Soutenir la mise en œuvre de la loi sur la formation continue, notamment en ce qui concerne l'encouragement des compétences de base des adultes, en facilitant la coordination interinstitutionnelle et la collaboration entre les cantons ainsi qu'entre la Confédération et les cantons.

Du côté des cantons, c'est la Conférence suisse de la formation continue (CSFC) qui est responsable de la mise en œuvre de la loi sur la formation continue (LFCo). Les mesures en cours de réalisation sont commentées au point 1.5, avec cette difficulté que la Confédération remet actuellement en question son financement de la formation continue.

Dans le contexte de son programme d'allégement budgétaire, la Confédération envisage en effet de mettre un terme au soutien apporté aux programmes cantonaux d'encouragement des compétences de base et des organismes de formation continue, principe inscrit dans la LFCo.

Clarifier le rôle de la Confédération en matière de financement.

Le financement par la Confédération du programme *Analyse gratuite de la situation pour les adultes de plus de 40 ans (viamia)* a été décidé dans le message FRI 2025-2028, qui prévoit que le soutien financier de la Confé-



dération se termine fin 2025. Les ressources financières ainsi libérées sont affectées aux contributions forfaitaires versées par la Confédération pour la formation professionnelle. De l'avis des Chambres fédérales, *viamia* relève de la compétence des cantons au motif que ce programme fait partie de l'OPUC. Indépendamment de ces considérations, la Confédération participe au financement de la stratégie nationale OPUC par le biais de contributions versées au titre de l'encouragement de projets.

1.7 Représentation des intérêts des cantons face à la Confédération

Objectifs

En qualité d'autorité des cantons, défendre leurs intérêts face à la Confédération dans l'esprit de l'art. 61a Cst.

Travaux

Représenter les intérêts des cantons dans le processus Formation, recherche et innovation (FRI) et dans le cadre de l'adaptation des directives relevant du domaine de la reconnaissance des diplômes.

Le 8 mars 2024, le Conseil fédéral a transmis le *Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028* (message FRI) aux Chambres fédérales. Dans son texte, le Conseil fédéral a largement ignoré les exigences de base posées l'année précédente par l'Assemblée plénière de la CDIP pour le message FRI.

Compte tenu de la situation tendue sur le plan financier, le Conseil fédéral a encore réduit de 500 millions de francs les moyens déjà limités par rapport à ce qui était prévu dans le projet mis en consultation début 2024. En conséquence, au lieu d'une croissance nominale moyenne de 2 % par année, le domaine FRI dans son ensemble ne connaîtra plus qu'une croissance moyenne de 1,6 %, ce qui, en considérant l'inflation et la hausse du nombre de personnes en formation, équivaut à un recul du financement de l'éducation et de la formation. Les cantons avaient demandé une croissance de 2,5 %.

Le Conseil fédéral n'a pas non plus pris en compte la demande des cantons concernant la transparence sur le financement de la formation professionnelle ni la nécessité d'adapter la base de calcul régissant la valeur indicative de la participation de la Confédération, qui doit couvrir un quart des dépenses publiques selon la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Le Conseil national a traité le message FRI en tant que premier conseil lors de sa session d'été. Le dossier est ensuite passé devant le Conseil des États, avant la procédure d'élimination des divergences à l'automne 2024. Les débats parlementaires ont été fortement marqués par les préoccupations concernant la gestion générale des finances fédérales. Dans l'ensemble, le Parlement a accordé un peu plus de moyens que ce que le Conseil fédéral avait demandé.



Renforcer la collaboration avec le SEFRI dans le cadre des structures de la coopération dans l'espace suisse de formation et entretenir les échanges permanents avec les autorités fédérales.

Le Secrétariat général et le SEFRI collaborent étroitement sur de nombreux sujets. Les organes de la coopération dans l'espace suisse de formation constituent le cœur de cette collaboration avec, d'un côté, l'échange annuel entre le Conseil fédéral et la présidence de la CDIP et, de l'autre, les réunions de la Direction des processus de coopération dans l'espace suisse de formation (DP COF) au niveau opérationnel, tout au long de l'année. À cela s'ajoutent les organes de la formation professionnelle, qui travaillent directement avec le SEFRI dans le cadre du partenariat de la formation professionnelle. Il convient également de mentionner les diverses invitations à participer aux commissions parlementaires, au sein desquelles la présidence et le Secrétariat général représentent généralement les positions de la CDIP.

Participer activement au sein des groupes de travail et des programmes de la Confédération ou assurer une participation active des cantons.

Le Secrétariat général était notamment représenté, avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP), dans les organes de la Plateforme nationale contre la pauvreté et de la Collaboration interinstitutionnelle (CII). En ce qui concerne les mesures d'accompagnement de l'initiative visant à combattre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, le Secrétariat général a représenté les intérêts des cantons au sein du groupe de pilotage. Du point de vue de l'éducation, ce sont surtout les mesures relatives à la certification professionnelle pour adultes et à *viamia* qui présentent un intérêt pour les cantons (voir point 1.5).

Une nouvelle tâche est venue s'ajouter avec la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. En accord avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), le Secrétariat général a siégé dans les groupes de travail de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Si l'année précédente était avant tout consacrée à l'offensive de formation, la question centrale de 2024 a été celle du personnel infirmier en pratique avancée (IPA) et du parcours de formation menant à ce titre.

Se mettre en tant qu'interlocutrice à la disposition de l'Administration fédérale et des acteurs de la politique fédérale.

Le Secrétariat général a souvent été consulté en 2024 par l'Administration fédérale et par les instances politiques fédérales sur des questions de politique de l'éducation et de la culture.

Répondre aux procédures consultatives menées par la Confédération et/ou soutenir les cantons dans la rédaction de leurs réponses.

Durant l'année sous revue, la CDIP a participé à plusieurs procédures d'audition portant sur des questions opérationnelles (cf. point 1.1).

Prendre position sur les initiatives populaires fédérales.

Pas d'activité dans ce domaine en 2024.



1.8 Représentation de la Suisse dans les organisations internationales

Objectifs

Représenter la Suisse dans les organisations internationales dont les activités concernent la souveraineté des cantons en matière d'éducation et de culture.

Travaux

Représenter la Suisse au sein des organes du Conseil de l'Europe, notamment sur les thématiques suivantes :

- **enseignement des langues (Centre européen pour les langues vivantes [CELV] de Graz) ;**
- **éducation à la citoyenneté démocratique ;**
- **programme *Enseignement de l'Histoire, qualité de l'éducation.***

Dans l'année sous revue, c'est le dossier de l'adhésion de la Suisse à l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire (OHTE) qui a occupé nos travaux. La participation à l'OHTE étant basée sur la signature d'un accord partiel de droit international public, une décision du Conseil fédéral est nécessaire. Malgré tous les efforts entrepris, y compris au niveau politique, l'affaire est restée bloquée. Rappelons que cette adhésion est non seulement souhaitée par les cantons, mais également par les HEP et les instituts d'histoire des universités cantonales.

Pour le reste, les travaux en éducation ont ouvert un nouveau chantier basé sur l'importance croissante de l'intelligence artificielle (IA). L'année 2025 sera d'ailleurs consacrée à l'éducation à la citoyenneté numérique.

Concernant le Centre Européen des langues vivantes (CELV), à Graz, les expertes et experts suisses ont pu participer à plusieurs séminaires et en organiser également en Suisse. Une importante conférence a eu lieu sur la motivation dans l'apprentissage des langues nationales, à laquelle une délégation de la CDIP a participé.

Participer activement aux rapports sur la Suisse relatifs aux conventions du Conseil de l'Europe.

Pas d'activité particulière dans l'année sous revue.

Avec la Confédération et l'agence mandatée, représenter la Suisse dans le Programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport ERASMUS+.

L'année sous revue a été marquée par les intenses négociations avec la Commission de Bruxelles dans le cadre des bilatérales III. Dans le domaine de la formation et de la recherche, elles ont porté sur les programmes *Horizon* et *Erasmus*. Toutefois, pour les cantons, le problème principal se situe plutôt dans le domaine de la libre circulation des personnes : les conditions d'adhésion aux hautes écoles suisses, en particulier les taxes de cours, devraient être égales pour l'ensemble des étudiantes et étudiants, suisses et étrangers. La coopé-



ration avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et le secrétariat de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) durant ces négociations a été excellente.

Participer activement aux groupes de travail de l'UE dans lesquels la Suisse est conviée, en particulier Eurydice, DG Schools, WG Schools, Skills and Vocational Training.

A l'initiative et invitation de la présidence hongroise de l'UE, et après quelques années d'absence sous les présidences précédentes, notamment françaises et belges, la Suisse a été à nouveau invitée à la réunion du *Director General Schools* organisée à Budapest en septembre 2024.

Représenter la Suisse dans les organes internationaux, notamment :

- dans les organes de l'OCDE (par ex. Comité des politiques de l'éducation, Groupe de travail sur les indicateurs des systèmes d'enseignement, Conseil directeur PISA, projets concernant la scolarité obligatoire et le degré secondaire II) ;
- dans les organes de l'UNESCO / du Bureau international d'éducation (BIE) ;
- au Sommet de la Francophonie et dans la Conférence des ministres de l'éducation (CONFEMEN) ;
- au Conseil de l'orthographe allemande ;
- au sein de l'International Holocaust Research Alliance (IHRA).

Comme les années précédentes, la CDIP a conduit la délégation suisse au Sommet de la fonction enseignante de l'OCDE (ISTP) qui se tenait à Singapour.

Par ailleurs, comme en 2023, l'expertise de la CDIP a encore une fois été sollicitée pour le projet visant à améliorer le passage de l'école obligatoire au degré secondaire II, intitulé *Above and Beyond*. En effet, l'importance que le système éducatif suisse accorde au postobligatoire ainsi que la flexibilité et la perméabilité entre les filières de formation générale et de formation professionnelle sont relativement exceptionnelles en Europe, d'où l'intérêt porté par les autres pays.

Participer activement aux rapports par pays relatifs aux conventions de l'ONU et au développement d'autres instruments internationaux (par ex. rapport OSCE).

Pas d'activité particulière dans l'année sous revue.

Suivre les travaux de l'OMC concernant l'accord général sur le commerce des services (GATS).

Pas d'activité particulière dans l'année sous revue.

Représenter activement et efficacement les cantons et les thèmes relevant de la CDIP dans les rencontres ministérielles.

Rapport : voir ci-dessus sous Conseil de l'Europe et OCDE.



1.9 Assistance administrative

Objectifs

Simplifier les procédures et réduire les coûts liés à l'administration de l'éducation en négociant pour l'ensemble des cantons le montant des indemnisations dues à des tiers. Faciliter l'entraide administrative entre les cantons sur l'ensemble du pays.

Travaux

Défendre les intérêts des cantons vis-à-vis des sociétés de gestion des droits d'auteur (ProLitteris).

Le Secrétariat général a continué de représenter la CDIP dans le comité de la Fédération des utilisateurs de droits d'auteurs et voisins (DUN) en 2024.

Assurer la centralisation des opérations financières entre les départements de l'instruction publique et les représentants des sociétés de perception.

L'année 2024 a vu les travaux de 2023 se poursuivre. La redevance des droits d'auteur conformément aux tarifs communs TC 7 et TC 5 a une nouvelle fois pu être encaissée sans accroc. Le Secrétariat général a reçu une provision d'encaissement de 1 662 445 francs pour ses travaux.

Les résultats de la procédure de consultation menée en 2023 sur le projet de loi sur le droit d'auteur (LDA) ne seront connus qu'au premier semestre 2025, avec la publication du projet de loi sur le nouveau droit voisin. La CDIP avait demandé que l'art. 19, al. 3, LDA soit modifié.

Défendre les intérêts des pouvoirs publics vis-à-vis des prestataires privés dans le domaine des licences logicielles.

Rapport : voir point 1.6.

Tenir une liste des enseignants auxquels a été retiré le droit d'enseigner (voir point 2.4).

Le Secrétariat général a continué de tenir à jour sa liste sur la base des communications faites par les cantons et de répondre aux demandes des autorités de recrutement.



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |





2 Mise en œuvre des autres concordats du domaine de l'éducation

2.1 Concordat HarmoS

Objectifs

Assurer l'exécution du concordat HarmoS et soutenir les cantons dans la mise en œuvre de ce dernier.

Travaux

Accompagner les cantons dans leur mise en œuvre du concordat HarmoS, en contribuant notamment à la coordination des activités des régions linguistiques.

Pendant l'année sous revue, le Bureau de coordination HarmoS s'est entièrement consacré aux questions en lien avec la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales et le futur monitorage des compétences fondamentales.

Depuis 2022, l'Unité de coordination Scolarité obligatoire, culture & sport observe dans les cantons alémaniques une hausse des interventions parlementaires qui remettent en question l'utilité de l'apprentissage d'une seconde langue étrangère au degré primaire et demandent son report au degré secondaire I. Une première discussion à ce sujet a eu lieu lors de l'assemblée annuelle de la Conférence suisse des secrétaires généraux (CSSG).

Avec l'aide des services cantonaux de l'enseignement obligatoire, assurer la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales, notamment :

- en rassemblant et en analysant les expériences faites lors de la réalisation des deux premières enquêtes (2016 et 2017) et lors de la préparation et de la réalisation des enquêtes 2023 et 2024 afin d'en tirer des enseignements pour la conception des prochaines étapes de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (vision d'ensemble) ;
- en développant la Banque de données de tâches de la CDIP ainsi que la conception des tâches ;
- en préparant et en accompagnant les enquêtes 2024 avec le soutien des référentes et référents cantonaux ;
- en copilotant les travaux du Consortium scientifique qui assure la coordination permanente des enquêtes sur le plan scientifique ;



- en poursuivant la collaboration internationale dans le domaine des modèles de compétence et des instruments d'évaluation ;
- en participant activement aux projets mettant en application les objectifs nationaux de formation.

En 2024, un groupe d'auteurs et d'autrices placé sous la direction du Centre interfacultaire pour la recherche en éducation (ICER) de l'Université de Berne a élaboré un rapport sur les résultats de l'enquête 2023 et l'a présenté à la CDIP en fin d'année. Le rapport sera publié en 2025.

L'enquête principale portant sur la langue de scolarisation et les mathématiques en 4^e année de scolarité s'est déroulée au deuxième trimestre 2024. Elle a compté près de 20 000 élèves de tous cantons, hormis Zoug. Pour la première fois, le questionnaire destiné aux élèves a été complété par un questionnaire destiné aux parents. Les analyses de l'ICER sur la qualité des données contextuelles tirées de l'enquête pilote 2022 ont démontré que la qualité des informations obtenues en appariant les réponses des élèves, les données tirées des registres de la Confédération et les réponses des parents peut encore être nettement améliorée. À l'âge de 8 ans, les élèves ne peuvent pas donner des renseignements suffisamment fiables sur certains aspects de leur origine sociale.

Le Bureau HarmoS a continué ses travaux de mise en œuvre du monitorage des compétences fondamentales, dont les grandes lignes ont été définies par l'Assemblée plénière le 27 octobre 2023. Le 2 mai 2024, le Comité a approuvé le règlement concernant le monitorage des compétences fondamentales. Le Bureau HarmoS a également préparé la révision de son propre règlement (règlement du Bureau de coordination pour la mise en œuvre de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire [Bureau HarmoS]) et l'a approuvé à l'attention du Comité. La direction du monitorage des compétences fondamentales a été transmise à l'Université de Berne (ICER). Une déclaration d'intention (*early start letter*) a permis aux travaux de démarrer avant même la conclusion du contrat de coopération.

Après avoir pris connaissance des résultats des enquêtes 2023 et 2024 et en s'appuyant sur le rapport 2023 sur l'éducation, dresser un bilan de l'harmonisation prévue à l'art. 62, al. 4, de la Constitution.

Pas d'activités dans ce domaine en 2024. Le bilan est prévu pour 2026.

Avec l'aide des services cantonaux de l'enseignement obligatoire, dresser un état des lieux des offres d'enseignement de l'italien dans le degré secondaire I prévues par l'art. 4, al. 2, du concordat HarmoS.

L'état des lieux présenté dans le rapport de 2019 a été comparé aux résultats de l'enquête menée auprès des cantons en 2022/2023 et 2023/2024. Un rapport succinct est en cours d'élaboration.

Charger une institution spécialisée d'examiner la possibilité de concevoir sur la base des plans d'études régionaux un modèle de compétences numériques des élèves de la scolarité obligatoire prenant en compte la transition vers le degré secondaire II (cf. point 1.2) ; clarifier la nécessité de contrôler l'atteinte de ces compétences.

Pas d'activités dans ce domaine en 2024.



Observer globalement l'application des objectifs nationaux de formation.

L'application des objectifs nationaux de formation fait l'objet d'une observation constante.

Examiner l'opportunité de fixer des objectifs de formation supplémentaires (cf. points 3.1 et 3.2).

Pas d'activités dans ce domaine en 2024.

Recenser le développement des structures d'accueil de jour pour les enfants en âge scolaire dans les cantons.

IDES recense régulièrement les bases légales à ce sujet dans les cantons.

2.2 Concordat sur la pédagogie spécialisée

Objectifs

Assurer l'exécution du concordat sur la pédagogie spécialisée.

Travaux

Valoriser la statistique de la pédagogie spécialisée publiée par l'Office fédéral de la statistique et le rapport complémentaire au rapport sur l'éducation qui y est consacré pour augmenter l'efficacité et l'efficience du pilotage du système (financement de la pédagogie spécialisée).

Le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) a présenté et commenté l'évaluation de la nouvelle statistique nationale et des statistiques cantonales de la pédagogie spécialisée lors de plusieurs manifestations et dans diverses publications. Le CSPS a également publié une fiche d'information (en allemand) sur l'évolution de l'intégration scolaire en Suisse. Le rapport annuel du CSPS contient par ailleurs une liste détaillée des conférences et des publications sur le sujet.

Mettre à profit la transformation numérique pour faciliter l'accès aux offres éducatives et contribuer ainsi à améliorer l'équité.

Ces travaux sont menés par le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS). Le CSPS dirige le Réseau inclusion numérique, qui vise à promouvoir les échanges entre les expertes et experts ainsi que la formation de synergies.

Voir le rapport annuel 2024 du CSPS.



En ce qui concerne l'accessibilité et la compensation des désavantages :

- dans le cadre de l'agence spécialisée Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS), parvenir à une compréhension commune des dispositions à prendre en termes d'accessibilité (mesures collectives) et de compensation des désavantages (ajustements individualisés) ;
- discuter et traiter les questions de compensation des désavantages à tous les niveaux d'enseignement (de 0 à 20 ans) dans les réseaux et organes compétents à l'échelle nationale ou (inter)cantonale, notamment la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire, la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) et la Conférence des offices de la formation professionnelle (CSFP) ;
- clarifier et promouvoir l'accessibilité aux moyens d'enseignement et services numériques.

La publication de la dernière fiche d'information, consacrée aux difficultés de comportement, a clos le projet visant à réaliser une série de fiches d'information pour le corps enseignant des degrés de la scolarité obligatoire. Les travaux se concentrent désormais sur les défis très hétérogènes qui se posent au degré secondaire II en matière de mesures de soutien et de compensation des désavantages.

Le CSPS et l'agence spécialisée ZEM CES gèrent en étroite collaboration le réseau Étude et handicap au secondaire II, qui se penche sur les thématiques de la pédagogie spécialisée au degré secondaire II.

Le cadre d'orientation Ressources numériques d'enseignement et d'apprentissage en conception universelle (CU) a fait l'objet au cours de l'année 2024 d'une procédure d'audition auprès d'un large cercle d'acteurs et actrices. Au total, 61 institutions et autres partenaires ont transmis 84 prises de position. Ces données sont en cours d'analyse.

Voir le rapport annuel 2024 du CSPS.

Clarifier le financement des interventions précoces intensives auprès d'enfants atteints d'autisme infantile (IPI) entre la Confédération et les cantons et arrêter une solution.

Le projet pilote des interventions précoces intensives (IPI) auprès d'enfants atteints d'un trouble du spectre autistique (TSA) fait depuis 2014 l'objet d'une évaluation continue par des spécialistes du domaine et des scientifiques. La CDIP a souligné à plusieurs reprises que la participation de la Confédération aux coûts de ces interventions, qui doit être fixée selon la loi sur l'assurance-invalidité à une hauteur se situant entre 25 % et 30 % tout au plus, est trop faible. Le CSPS accompagne la CDIP dans ce dossier sur le plan opérationnel.

Charger le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) d'informer régulièrement la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire, la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) et la Conférence des offices de la formation professionnelle (CSFP) sur les développements du domaine de la pédagogie spécialisée qui concernent leurs niveaux d'enseignement respectifs et de discuter avec elles de leurs besoins en terme de soutien de la part de l'agence spécialisée.

En tant qu'hôte permanent, le CSPS entretient des échanges réguliers avec les conférences régionales de la pédagogie spécialisée, avec la Conférence suisse des secrétaires généraux (CSSG) ainsi qu'avec les secrétaires



riats généraux régionaux et ce, sur des thèmes aussi variés que la compensation des désavantages, l'accessibilité numérique, l'intervention précoce intensive auprès des enfants en âge préscolaire atteints d'un trouble du spectre autistique, la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées ou encore la statistique de la pédagogie spécialisée. Cela a permis de sélectionner et d'examiner au sein du Réseau des bureaux cantonaux de liaison en matière de pédagogie spécialisée (KKSP) et de la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO) les domaines de développement dans lesquels il existe des besoins éducatifs particuliers. Ce relevé complémentaire des domaines achève ainsi la modernisation de la statistique de la pédagogie spécialisée. La mise en œuvre dans les premiers cantons pilotes est en préparation, en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Pour plus d'informations sur les conférences et les publications du CSPS, voir le [rapport annuel 2024 du CSPS](#).

2.3 Concordat sur les hautes écoles

Objectifs

Faire valoir le point de vue de l'ensemble des cantons dans le pilotage général du domaine des hautes écoles exercé conjointement par la Confédération et les cantons, en particulier en ce qui concerne la reconnaissance des diplômes, le financement de l'éducation et les interfaces avec d'autres domaines.

Travaux

Avec les cheffes et chefs des services cantonaux des hautes écoles :

- assurer la mise en œuvre du concordat sur les hautes écoles ;
- participer activement à la préparation des dossiers de la Conférence suisse des hautes écoles.

Les cheffes et chefs des services cantonaux des hautes écoles et le Secrétariat général ont préparé durant toute l'année au sein de la conférence spécialisée, sous la direction du SEFRI, les dossiers de la Conférence plénière de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et du Conseil des hautes écoles. Les thèmes forts de l'année ont été les suivants : la nomination de la vice-présidence de la CSHE et la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers.

Traiter les tâches qui se situent à la frontière avec les autres domaines de l'éducation : questions concernant l'accès aux hautes écoles (maturité gymnasiale, maturité spécialisée), reconnaissance professionnelle des diplômes de hautes écoles dans le domaine de la formation des enseignantes et enseignants, financement FRI dans le domaine de l'éducation (hautes écoles et formation professionnelle), financement intercantonal dans le cadre de l'AIU et de l'AHES (coûts de référence et catégories de contributions).

Les tâches situées à la frontière avec d'autres domaines de l'éducation ont été traitées tout au long de l'année. Le thème fort de l'année a été l'admission à la formation d'enseignante ou enseignant pour les personnes titulaires d'une maturité professionnelle.



La CDIP a participé aux activités de divers groupes de travail concernant l'admission dans les hautes écoles (admission aux filières de la santé dans les HES / filières avec pratique intégrée / accès aux hautes écoles universitaires pour les titulaires d'une maturité professionnelle dans le domaine correspondant).

Pour le message FRI, voir point 1.7.

Faire valoir la position de la CDIP dans le cadre de l'examen des structures de la Conférence suisse des hautes écoles.

La CDIP a pris part aux activités du groupe de travail chargé de l'analyse des possibilités de développement pour les structures organisationnelles de la CSHE. Les discussions se sont concentrées sur plusieurs scénarios qui ont ensuite fait l'objet d'une décision de l'Assemblée plénière de la CSHE en novembre 2024. Le groupe de travail formulera une proposition de mise en œuvre en 2025. La CDIP reste active au sein du groupe de travail.

2.4 Accord sur la reconnaissance des diplômes

Objectifs

A travers l'exécution de l'accord sur la reconnaissance des diplômes, garantir la qualité et la libre circulation en Suisse des certificats de maturité gymnasiale, des certificats délivrés par les écoles de culture générale, des diplômes d'enseignement ainsi que des diplômes des professions pédago-thérapeutiques et assurer la reconnaissance des diplômes étrangers qui relèvent de la compétence de la CDIP. Adapter la réglementation des professions de l'enseignement aux exigences et objectifs actuels de l'école et de ses métiers et contribuer ainsi à améliorer le recrutement du personnel.

Travaux

Adapter le règlement de reconnaissance des diplômes d'enseignement pour le degré primaire, le degré secondaire I et les écoles de maturité aux évolutions récentes à travers des révisions partielles.

Le 22 juin 2023, l'Assemblée plénière a approuvé la révision totale du règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM 2023). Le règlement de reconnaissance des diplômes d'enseignement (RRDE) a dû être adapté sur certains points pour correspondre au RRM 2023. Le Comité a lancé la procédure d'audition concernant la révision partielle du RRDE le 25 janvier 2024. Le RRDE partiellement révisé a été approuvé par l'Assemblée plénière le 25 octobre 2024.

Réviser le règlement concernant la reconnaissance des diplômes de fin d'études étrangers.

Le projet n'a pas pu être présenté aux organes de la CDIP en raison de la modification prévue par la Confédération de l'annexe III de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre la Confé-

dération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part. La modification de l'annexe III de l'accord implique l'application par la Suisse de la directive 2013/55/UE. Les changements qui en découlent vis-à-vis de la reconnaissance bilatérale des diplômes doivent être pris en compte dans le droit intercantonal. En raison des négociations bilatérales en cours, les organes de la CDIP n'ont pas pu approuver le projet.

Réviser l'accord sur la reconnaissance des diplômes dans le contexte de la révision de l'annexe III de l'accord CH-UE sur la libre circulation des personnes et de l'adoption de la directive 2013/55/UE qui en découle et profiter de l'occasion pour adapter la disposition concernant la liste des enseignants auxquels a été retiré le droit d'enseigner en élargissant la notion de protection.

Rapport : voir ci-dessus.

Dans le cadre de l'exécution de l'accord sur la reconnaissance des diplômes :

- reconnaître les filières d'études et vérifier périodiquement les filières reconnues ;
- évaluer la comparabilité des diplômes étrangers d'enseignement (enseignement préscolaire, primaire, secondaire I, écoles de maturité), d'éducation précoce spécialisée, d'enseignement spécialisé, de logopédie et de psychomotricité avec les diplômes suisses correspondants et délivrer des décisions de reconnaissance assorties si nécessaire de mesures compensatoires ; entretenir les contacts avec les autorités en charge de l'éducation dans les autres pays et collaborer avec les institutions de formation en Suisse ;
- évaluer les anciens diplômes d'enseignement et du domaine de la pédagogie spécialisée et confirmer le cas échéant leur reconnaissance par la CDIP ;
- entretenir des échanges réguliers avec l'Administration fédérale sur la manière d'appliquer les procédures de reconnaissance.

Les commissions de reconnaissance compétentes examinent en continu les demandes soumises par les institutions de formation.

En 2024, le Comité de la CDIP a :

- confirmé la reconnaissance de 11 diplômes de haute école (examen périodique) ;
- reconnu un nouveau diplôme de haute école (première reconnaissance).

En 2024, 1706 demandes de reconnaissance d'un diplôme étranger ont été déposées sur le portail en ligne, dont 1199 ont pu être examinées par la CDIP, soit :

- 1009 demandes provenant d'États membres de l'UE/AELE (États voisins : Allemagne : 249, France : 328, Italie : 123, Autriche : 49 ; autres États de l'UE/AELE : 260),
- 190 demandes provenant d'États non membres de l'UE/AELE.

Les 507 demandes qui n'ont pas été traitées par la CDIP en 2024 ne relevaient pas de son domaine de compétence ou ne remplissaient pas les conditions de recevabilité. À titre de comparaison, 1774 demandes avaient été déposées sur le portail en 2023, dont 1268 avaient pu être examinées par la CDIP. 18 décisions ont été contestées devant la Commission de recours CDIP/CDS, contre 10 en 2023.



En 2024, le Secrétariat général de la CDIP a délivré 88 attestations au titre de la reconnaissance nationale de diplômes délivrés selon l'ancien droit (reconnaissance *a posteriori* de certains diplômes).

Des échanges réguliers ont lieu avec les services compétents du SEFRI et de swissuniversities concernant les procédures de reconnaissance des diplômes étrangers.

Contribuer à actualiser l'image de la formation et de la profession d'enseignant dans le cadre de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et dans les gymnases.

Pas d'activités dans ce domaine en 2024.

2.5 Accords de financement

Objectifs

A travers l'exécution des accords intercantonaux de financement et de libre circulation, garantir un accès égal aux institutions de formation dans toute la Suisse et assurer la compensation des charges entre les cantons.

Travaux

Exécuter les accords de financement et de libre circulation en fixant les tarifs sur la base des effectifs étudiantins publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et des relevés des coûts effectués périodiquement dans les cantons et en assurant la centralisation des opérations financières entre les cantons et les institutions.

En 2024, l'exécution de tous les concordats a été assurée. La situation difficile de l'année précédente sur le plan du personnel chargé d'exécuter l'accord intercantonal universitaire (AIU) et l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) a notamment pu être stabilisée.

En octobre 2024, la Conférence des cantons membres de l'AIU et la Conférence des cantons signataires de l'AHES ont défini les tarifs pour les années académiques 2025/2026 et 2026/2027 ainsi que le modèle de calcul pour les tarifs des années académiques 2027/2028 et 2028/2029. Les cantons concordataires se sont appuyés sur le rapport *Tarifs AIU et AHES pour les années académiques 2025/2026 à 2028/2029. Mandats d'examen, calculs et recommandations*, élaboré par le secrétariat et le bureau d'étude Ecoplan au premier semestre 2024.

Le projet de plateforme pour la numérisation des processus liés à l'AHES et à l'AES a été nommé ENFINIO. Un comité de pilotage et une équipe de projet composée d'expertes et experts issus des cantons, des hautes écoles spécialisées et des écoles supérieures ont été mis sur pied. Les objectifs du projet – standardiser les



étapes du décompte, les simplifier, les numériser et en améliorer l'efficacité pour toutes les institutions concernées – ont été réalisés au cours de l'année selon la planification.

Mettre en place l'exécution de l'AIU 2019 en collaboration avec l'OFS.

Cette année encore, les recettes d'intérêts des contributions AIU ont permis au secrétariat de générer des intérêts à hauteur de 667 043 francs. Fin 2024, le capital disponible au titre de l'AIU s'élève à 1 414 342 francs.

Il faut mentionner que la période transitoire de trois ans pour le passage de l'AIU 1997 à l'AIU 2019 est arrivée à son terme en 2024. La phase transitoire de trois ans a été très bien gérée par le secrétariat malgré la situation difficile de l'année dernière sur le plan des ressources en personnel. Cette année, la contribution des cantons de Neuchâtel et de Genève a cependant été calculée sur la base du mauvais tarif pour un semestre chacun. L'erreur a été signalée par les cantons et sera rectifiée en 2025 au moment du décompte final.

Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH) : suivre les procédures de ratification dans les cantons et, le cas échéant, faire entrer en vigueur l'accord.

Fin 2024, les cantons d'Uri, de Thurgovie, de Soleure et de Zurich avaient adhéré à l'AOSH. Les cantons de Berne, de Fribourg et de Lucerne vont le faire très prochainement.

2.6 Concordat sur les bourses d'études

Objectifs

A travers la mise en place des instruments nécessaires à l'exécution du concordat sur les bourses d'études, poursuivre l'harmonisation des régimes cantonaux de bourses d'études et améliorer l'égalité des chances d'accès à l'éducation.

Travaux

Accompagner l'harmonisation des régimes cantonaux de bourses d'études et établir un état des lieux de la mise en œuvre.

L'année 2024 s'est elle aussi révélée difficile pour l'occupation du poste de secrétaire du concordat. La personne engagée a dû s'absenter pour une longue période peu après son embauche (congé maternité), et le secrétariat n'a donc toujours pas pu acquérir de nouveau savoir-faire. Néanmoins, grâce à une collaboration efficace notamment avec le Comité de la Conférence intercantionale des bourses d'études (CIBE), il a été possible de répondre à toutes les demandes adressées au secrétariat en lien avec l'exécution de l'accord en 2024.



Développer le manuel pour le calcul des bourses d'études.

Pas d'activités au cours de l'année sous revue.

Entretenir les échanges entre les services cantonaux concernés.

Pas d'activités au cours de l'année sous revue.

Documenter le système des bourses d'études dans ses variations cantonales.

Pas d'activités au cours de l'année sous revue.

Vérifier les dispositions du concordat sur les bourses d'études à la lumière des changements sociaux et de politique de l'éducation

Pas d'activités au cours de l'année sous revue.



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |





3 Culture et sport

3.1 Culture

Objectifs

Garantir la coordination à l'échelle suisse des activités des cantons en matière d'encouragement de la culture. Assurer la représentation des cantons et leur participation active au Dialogue culturel national (DCN) et défendre les intérêts des cantons. Dans le cadre de ce Dialogue, élaborer avec les communes, les villes et la Confédération des mesures pour renforcer l'éducation culturelle et promouvoir la participation culturelle.

Travaux

Dans le cadre de la Conférence des déléguées et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) :

- traiter de manière coordonnée les questions relevant de l'encouragement de la culture ;
- examiner et, le cas échéant, lancer dans le cadre du Dialogue culturel national avec les communes, les villes et la Confédération des mesures pour promouvoir l'éducation et la participation culturelles.

En 2024, la Conférence des déléguées et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) s'est employée à mettre en œuvre son programme de travail 2021–2024, qui s'articule autour de trois thèmes : développement des artistes, diffusion et promotion et approche et promotion des milieux culturels amateurs et professionnels. Au cours de l'année sous revue, le Groupe de travail Diffusion et promotion a élaboré un processus type pour coordonner la promotion et la diffusion entre les cantons, qui doit être présenté à la CDAC en 2025.

Le Groupe de travail Approche et promotion des milieux culturels amateurs et professionnels a présenté son rapport à la CDAC une première fois en mai 2024. À la suite de cette présentation, le groupe de travail a re-travaillé le rapport sur la base des commentaires reçus. La CDAC a pris connaissance des adaptations en novembre 2024 et adressé ses remerciements pour cette nouvelle version.

Par ailleurs, la CDAC a examiné plusieurs demandes de recommandations pour des financements par la CDAC et a discuté des résultats intermédiaires des groupes de travail du Dialogue culturel national (DCN).

Le Groupe de travail Stratégie nationale pour le patrimoine culturel, rattaché au DCN, a élaboré un *Concept pour la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel de la Suisse*, conformément au programme de travail 2021–2024. Publié en novembre 2023, ce concept se penche essentiellement sur diverses questions ayant trait à la formation et à la participation culturelles. Il fournit ainsi des bases conceptuelles pour des mesures dans ces domaines. Au moment de cette publication, le niveau politique du DCN a décidé de maintenir ce groupe de travail et de lui confier la tâche de préparer le Forum national pour le patrimoine culturel



mentionné dans le concept. Ce forum a vocation à être organisé régulièrement à l'avenir et à soutenir ainsi la mise en œuvre du concept. Au cours de l'année sous revue, le groupe de travail a œuvré à la préparation de la première édition de ce forum, prévue pour 2025.

Dans le cadre du Dialogue culturel national, évaluer du point de vue des cantons les principes de base ayant des répercussions stratégiques ou financières et prendre des décisions à leur sujet à l'attention du Dialogue.

En 2024, conformément au tournus triennal entre la Confédération, les cantons et les villes, c'était au tour des cantons de présider le Dialogue culturel national (DCN). Ce dernier s'est réuni deux fois au niveau opérationnel et deux fois au niveau politique. Les groupes de travail du DCN ont traité les thèmes prévus dans le programme de travail du DCN à partir de 2021 : *Stratégie nationale pour le patrimoine culturel*, *Rémunération adéquate des acteurs culturels* et *Écologie dans le domaine de la culture*. Les réunions du DCN ont surtout été consacrées à des discussions au sujet des progrès enregistrés concernant le programme de travail actuel du DCN.

Le Groupe de travail Rémunération adéquate des acteurs culturels a notamment rédigé, sur la base d'une étude d'expertes et experts, un catalogue de recommandations et de bonnes pratiques qui a été approuvé par le DCN en avril 2024. Au cours de l'année sous revue, la CDIP a également pris connaissance des recommandations du Groupe de travail Écologie dans le domaine culturel, approuvées par le DCN le 25 novembre 2024.

Au printemps 2024, le DCN a mis sur pied le Groupe de travail Évaluation du Dialogue culturel national, dirigé par les cantons. Celui-ci a ensuite élaboré une procédure envisageable pour évaluer le dispositif du DCN. Lors de sa séance du 25 novembre 2024, le DCN a discuté des propositions avancées par ce groupe de travail et a chargé ce dernier d'initier le processus d'attribution du mandat correspondant en externe.

Les partenaires du DCN ont également eu des échanges à propos des débats parlementaires relatifs au message culture de la Confédération pour la période 2025–2028.

Sur les questions relevant du domaine des travaux publics, collaborer avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).

En 2024, il n'y a pas eu de questions concernant le domaine des travaux publics ou de l'aménagement du territoire justifiant une collaboration étroite avec la DTAP.

Clarifier la relation de la Conférence suisse des conservatrices et conservateurs des monuments (CSCM) et de la Conférence suisse des archéologues cantonales et des archéologues cantonaux (CSAC) avec la CDAC.

En 2024, plusieurs échanges ont eu lieu entre les directions de la CDAC, de la CSCM, de la CSAC et le Secrétariat général de la CDIP. Les directions des trois conférences spécialisées se sont montrées intéressées à explorer ensemble, en 2025, comment intensifier les échanges entre leurs conférences respectives.



3.2 Sport

Objectifs

Garantir la coordination à l'échelle suisse des activités des cantons en matière de sport. Accompagner selon les besoins des cantons l'exécution de la loi fédérale sur l'encouragement du sport. Encourager les démarches qualité dans le domaine du sport et du mouvement et tenir compte de l'approche globale du sport, dont les composantes sont l'interaction sociale (rencontre), le bien-être et la santé (mouvement) et les performances physiques (sport), dans la définition des champs d'action et des mesures.

Travaux

Dans le cadre de la Conférence des répondantes et répondants cantonaux du sport (CRCS) :

- **consolider la collaboration avec les partenaires que sont l'OFSPO et Swiss Olympic ;**
- **clarifier avec les partenaires la nécessité d'une action dans le domaine du sport pour adultes et seniors en plus de l'encouragement du sport des enfants et des jeunes dans le cadre de J+S ;**
- **clarifier le positionnement du sport au sein de la CDIP.**

Afin de permettre à la direction de l'OFSPO et aux collaborateurs et collaboratrices des domaines spécialisés d'échanger en profondeur avec les membres de la CRCS au sujet des contenus thématiques, deux dialogues sur le sport ont été organisés pour la première fois en format numérique. Ces manifestations ont porté sur le comportement éthique dans le sport et sur les mesures concrètes d'encouragement du sport dans les cantons, sur le contre-projet à l'initiative *1% pour le sport* dans le canton de Vaud et sur la nouvelle loi sur le sport dans le canton d'Argovie. Des représentantes et représentants de Swiss Sport Integrity, de Swiss Olympic et de l'Association suisse des services des sports (ASSS) ont également été invités y à participer. Cette plateforme de communication a fait ses preuves et est appréciée par les cantons.

Outre l'événement *Come together* organisé par Swiss Olympic avec les membres de la CRCS, un échange a eu lieu entre la direction de Swiss Olympic et le comité de la CRCS. Ce nouveau rythme de rencontres bisannuelles devrait être maintenu à l'avenir.

Les premiers piliers du processus stratégique en cours depuis 2023 au sein de la CRCS ont été posés, les membres de l'Assemblée générale s'étant mis d'accord sur une vision et une mission. L'accent est mis sur l'amélioration de la communication, le réseautage et la transparence, en particulier vis-à-vis des institutions partenaires.

Le document de travail *Sport à l'école* de 2014 a été mis à jour après à la suite d'une consultation entre la CSSO, la CESFG et la CSFP et est disponible en français et en allemand sur le site web de la CDIP. Ce document contient à la fois des articles de loi nationaux relatifs au sport à l'école, et des principes (de qualité) à appliquer



dans l'enseignement du sport, concernant l'infrastructure, le nombre minimal de périodes d'enseignement, les plans d'études, les qualifications des enseignantes et enseignants ou encore les modalités de qualification des élèves dans les différents degrés scolaires.

Par ailleurs, la CRCS a approuvé une prise de position intitulée *Inclusion dans le système de promotion du sport en Suisse*, concernant l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le système de promotion du sport en Suisse.

La Société suisse de sauvetage (SSS) a mené avec le soutien de la CRCS une enquête nationale auprès des enseignantes et enseignants (de natation) et des responsables d'établissement scolaire sur le thème de l'enseignement de la natation et de la sécurité aquatique. Une enquête représentative avait été menée en amont dans toute la Suisse auprès des parents ayant des enfants en âge de suivre la scolarité obligatoire. Les résultats ont été communiqués à la CRCS et à la CSSO



Annexes



Annexe 1 : Rapports annuels des conférences régionales et des institutions

Les rapports annuels ou rapports d'activités des conférences régionales et des institutions sont accessibles sur les sites web mentionnés et peuvent aussi être obtenus sur simple demande téléphonique aux adresses indiquées.

Conférences régionales

Secrétariat général de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)
tél. 032 889 69 72 / fax 032 889 69 73
<https://www.ciip.ch> / ciip@ne.ch

Erziehungsdirektorenkonferenz der Ostsuisse Kantone und des Fürstentums Liechtenstein (EDK-Ost)
tél. 041 226 00 60
<https://www.edk-ost.ch> / info@edk-ost.ch

Nordwestschweizerische Erziehungsdirektorenkonferenz (NW EDK)
tél. 041 226 00 60
<https://www.nwedk.ch> / info@nwedk.ch

Bildungsdirektoren-Konferenz Zentralschweiz (BKZ)
tél. 041 226 00 60
<https://www.bildung-z.ch> / info@bildung-z.ch

Institutions

Centre suisse de compétence pour le degré secondaire II formation générale et pour l'évaluation des écoles du degré secondaire II – Schweizerisches Zentrum für die Mittelschule und für Schulevaluation auf der Sekundarstufe II (ZEM CES)
tél. 031 552 30 80
<https://www.zemces.ch> / info@zemces.ch

Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) – Stiftung Schweizer Zentrum für Heil- und Sonderpädagogik (SZH)
tél. 031 320 16 60
<https://www.szh.ch/le-csps> / csp@csps.ch

Educa
tél. 031 300 55 00
<https://www.educa.ch> / info@educa.ch

Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) – Schweizerisches Dienstleistungszentrum Berufsbildung / Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (SDBB)
tél. 031 320 29 00
<https://www.csfo.ch> / info@csfo.ch

Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) – Schweizerische Koordinationstelle für Bildungsforschung (SKBF)
tél. 062 858 23 90 / fax 062 858 23 99
<https://www.skbf-csre.ch/fr> / info@skbf-csre.ch



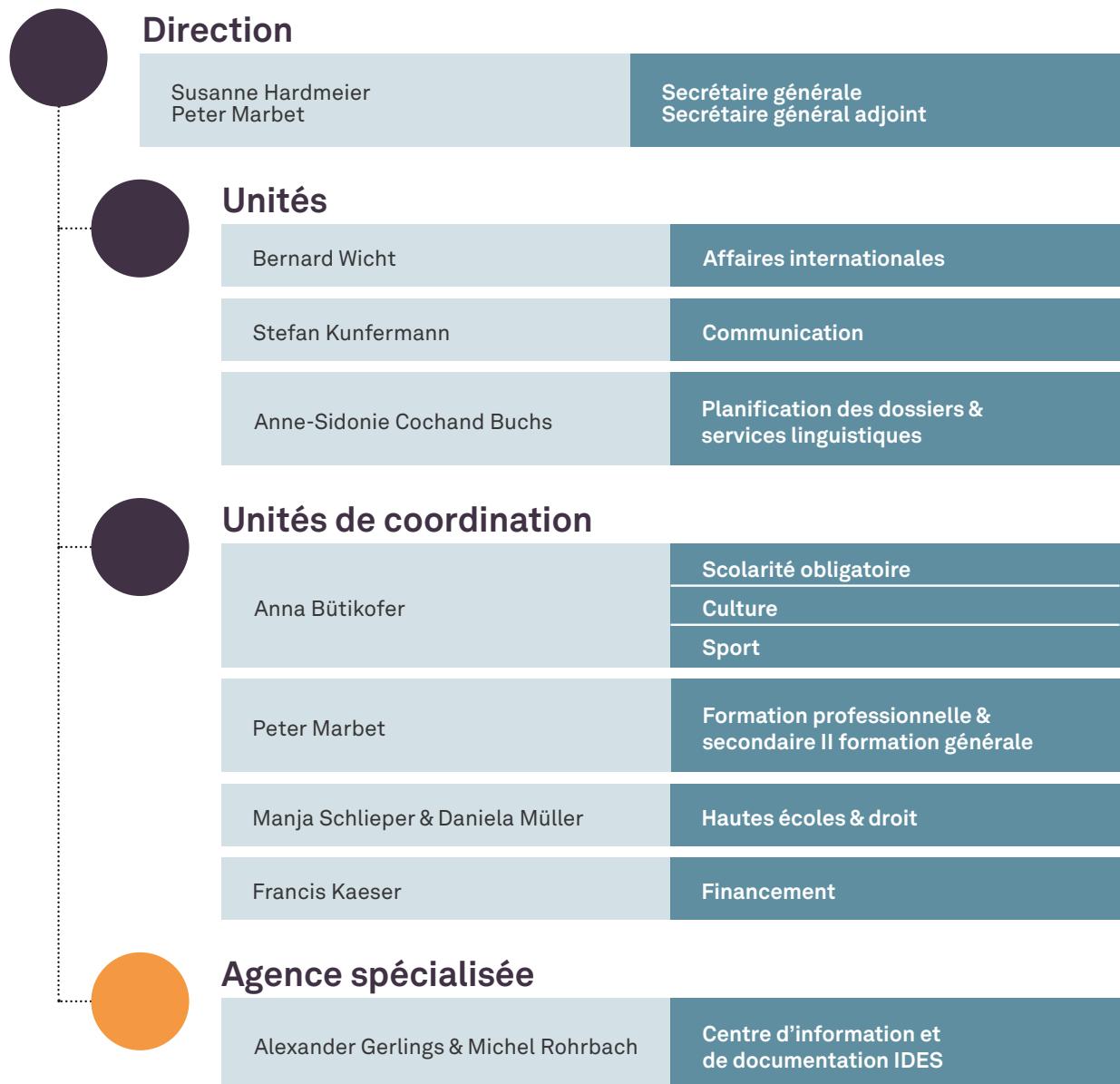
Annexe 2 : Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique

Zürich	Regierungsrätin Dr. Silvia Steiner, Zürich*
Bern/Berne	Regierungsrätin Christine Häslar, Bern*
Luzern	Regierungsrat Armin Hartmann*
Uri	Regierungsrat Beat Jörg, Altdorf (jusqu'au 31 mai 2024) Regierungsrat, Georg Simmen (à partir du 1 ^{er} juin 2024)
Schwyz	Regierungsrat Michael Stähli, Schwyz
Obwalden	Regierungsrat Christian Schäli, Sarnen
Nidwalden	Regierungsrat Res Schmid, Stans
Glarus	Regierungsrat Markus Heer bis (jusqu'au 5 mai 2024) Regierungsrat Marius Becker (à partir du 6 mai 2024)
Zug	Regierungsrat Stephan Schleiss, Zug*
Fribourg/Freiburg	Conseillère d'État Sylvie Bonvin-Sansonnen*
Solothurn	Regierungsrat Remo Ankli, Solothurn
Basel-Stadt	Regierungsrat Conradin Cramer, Basel (jusqu'au 30 avril 2024) Regierungsrat Mustafa Atici, Basel (à partir du 1 ^{er} mai 2024)
Basel-Landschaft	Regierungsrätin Monica Gschwind, Liestal*
Schaffhausen	Regierungsrat Patrick Strasser, Schaffhausen
Appenzell A. Rh.	Regierungsrat Alfred Stricker, Herisau*
Appenzell I. Rh.	Regierungsrat Roland Inauen, Appenzell
St. Gallen	Regierungsrat Stefan Kölli, St. Gallen (jusqu'au 31 mai 2024)* Regierungsrätin Bettina Surber St. Gallen (à partir du 1 ^{er} juin 2024)*
Graubünden	Regierungsrat Dr. Jon Domenic Parolini, Chur
Aargau	Regierungsrat Alex Hürzeler, Aarau (jusqu'au 31 décembre 2024) Regierungsrätin Martina Bircher (à partir du 1 ^{er} janvier 2025)
Thurgau	Regierungsrätin Monika Knill, Frauenfeld (jusqu'au 31 mai 2024) * Regierungsrätin Denise Neuweiler (sà partir du 1 ^{er} juin 2024)
Ticino	Consigliera di Stato Marina Carobbio Guscetti, Bellinzona*
Vaud	Conseiller d'État Frédéric Borloz, Lausanne
Valais/Wallis	Conseiller d'État Christophe Darbellay, Sion*
Neuchâtel	Conseillère d'État Crystel Graf
Genève	Conseillère d'État Anne Hiltbold, Genève*
Jura	Ministre Martial Courtet, Delémont
Membre associé Fürstentum Liechtenstein	Regierungsrätin Dominique Hasler, Vaduz



Annexe 3 : Organigramme du Secrétariat général de la CDIP

Organigramme du Secrétariat général de la CDIP



01.01.2025



Annexe 4 : Vue d'ensemble de la CDIP

CDIP: organes, service central, commissions, institutions
janvier 2025

CSSG	Assemblée plénière*			Conférences régionales*		
	Comité de la CDIP*	Secrétariat général de la CDIP et IDES	CIIP	NW EDK	BKZ	EDK-Ost
Commissions permanentes Fonction : conseil auprès des instances de la CDIP	Conférences spécialisées Fonction : coordination de la mise en œuvre, échanges professionnels	Organes d'application des accords spéciaux Fonction : pilotage et application des accords de financement et de reconnaissance	Groupes de projet et de coordination Fonction : accompagnement de projets, échange d'informations, coordination des projets	Institutions Agences spécialisées avec mandat de prestations	CSFO	CSFO
Scolarité obligatoire Bureau de coordination HarmoS	CSSO (scolarité obligatoire)	Pédagogie spécialisée	ZEM CES	ZEM CES		
Formation professionnelle	CSFP (formation prof.) CSFC (formation continue) CS OPUC (orientation)			CSRE Educa		
Formation générale sec. II	CESFG (enseignement sec. II formation générale)	Commission de rec. ECG Commission suisse de maturité	Évolution de la maturité gymnasiale			
Hautes écoles		Commissions de reconnaissance des diplômes d'enseignement				
Monitorage de l'éducation	Commission Équité et formation		Monitorage de l'éducation Numérisation			
Financement	Commission pour le financement des hautes écoles	CIBE (bourses d'études)	Commissions AIU* et AHES*	Groupes de travail AES Groupes d'accomp. AHES		
Culture et sport		CDAC (culture) CRCs (sport)				

* Organes politiques



Annexe 5 : Recommandations, déclarations et actes législatifs 2024

Sont répertoriés ci-dessous les actes législatifs qui ont été adoptés ou abrogés par les organes responsables de la CDIP en 2024 ou qui ont été modifiés au niveau du contenu et/ou sur le plan rédactionnel.

Recommandations

Les recommandations sont disponibles sur notre site web.

Déclarations

Les déclaration sont disponibles sur notre site web.

Actes législatifs

Les actes sont disponibles sur notre site web.

Révision

- 1.1.1 Règlement d'organisation de la Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation du 24 octobre 2019
- 4.2.2.10 Règlement du 28 mars 2019 concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité (règlement de reconnaissance des diplômes d'enseignement, RRDE)
- 6.0 Accord intercantonal du 20 juin 2013 sur le domaine suisse des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles)

Promulgation

- 3.6.1 Annexe à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (accord sur les écoles professionnelles, AEPr), année scolaire 2026/2027

- 4.1.2 Convention administrative du 28 juin 2023 entre le Conseil fédéral suisse et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique sur la coopération dans le domaine de la maturité gymnasiale
- 4.2.1.1 Règlement de la CDIP du 22 juin 2023 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM)
- 5.2 Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale du 20 juin 2024

Abrogation

- 4.1.2 Convention administrative des 16 janvier/15 février 1995 passée entre le Conseil fédéral suisse et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) concernant la reconnaissance des certificats de maturité
- 4.2.1.1 Règlement de la CDIP du 16 janvier 1995 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM)
- 5.2 Plan d'études cadre du 9 juin 1994 pour les écoles de maturité
- 5.2.1 Plan d'études cadre du 27 octobre 2017 pour les écoles de maturité: Informatique
- 5.2.2 Annexe du 17 mars 2016 au plan d'études cadre du 9 juin 1994 pour les écoles de maturité Compétences de base en mathématiques et en langue première constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures
- 5.3 Plan d'études cadre du 15 novembre 1996 pour les écoles de maturité pour adultes



Annexe 6 : Comptes 2024



Bilan du 31.12.2024

Bilan (après distribution des bénéfices) en CHF	31.12.2023	31.12.2024	Variation
Actifs			
Caisse	2 063	1 354	- 709
UBS 235-693590.01V	7 390 731	5 016 443	- 2 374 288
UBS 235-693590.02N	137 966	146 886	8 920
UBS 235-BF502040.0	2 074 386	3 052 895	978 510
liquidités	9 605 145	8 217 577	-1 387 568
Débiteurs contributions des cantons	215 364	168 007	- 47 357
Débiteurs divers	2 935 860	3 685 758	949 898
Débiteur impôt anticipé	0	84	84
Créances	3 151 224	4 053 850	902 626
Actifs de régularisation	233 883	235 277	1 394
Contributions cantonales aux accords de libre circulation	853 090	958 770	103 680
Actifs de régularisation	1 086 973	1 192 047	105 074
Total actifs financiers	13 843 342	13 463 474	- 379 868
Mobilier de bureau	1	1	0
Machines de bureau	1	1	0
Matériel et logiciels informatiques	1	1	0
Actif immobilisé	3	3	0
Part sociale educa.ch	250	250	0
Dépôt loyer ZEM CES	55 145	55 477	332
Prêts et participations	55 395	55 727	332
Total patrimoine administratif	55 398	55 730	332
Total actifs	13 898 740	13 519 203	- 379 536



Bilan du 31.12.2024

Bilan (après distribution des bénéfices) en CHF	Annexe	31.12.2023	31.12.2024	Variation
Passifs				
Créanciers divers		1 452 042	2 603 101	1 151 059
Passifs à court terme		1 452 042	2 603 101	1 151 059
Passifs de régularisation		222 924	26 121	- 196 803
Passifs de régularisation		222 924	26 121	- 196 803
Projets financés séparément		4 097 556	3 651 720	- 445 837
Autres projets		1 666 543	1 715 276	48 732
Compte courant avec tiers		1 013 175	391 946	- 621 229
Régularisation des financements spéciaux	1	6 777 275	5 758 942	-1 018 333
Provisions		2 712 787	2 454 792	- 257 995
Provisions	2	2 712 787	2 454 792	- 257 995
Total capital étranger		11 165 028	10 842 956	- 322 072
Coordination scolaire (capital d'exploitation)		2 147 565	2 096 691	- 50 874
Reconnaissance des diplômes		588 146	579 556	- 6 591
Total capital propre	3	2 733 712	2 676 247	- 57 464
Total passifs		13 898 740	13 519 203	- 379 536

Conférence des directrices et directeurs cantonaux
de l'instruction publique

Francis KAESER | Chef de l'Unité de coordination Financement

26.03.2025

145.1-8 | PK/iv



Compte d'exploitation 2024

Compte d'exploitation en CHF	Annexe	Compte 31.12.23	Compte 31.12.24	%	Budget 2024	Budget 2025
Recettes						
Coordination scolaire		9024375	9 925 940	100%	9 925 940	9 925 940
Reconnaissance des diplômes		818 000	643 000	79%	818 000	818 000
Principauté du Liechtenstein		40 182	47 902	100%	47 870	47 870
Accords de libre circulation		853 090	956 770	104%	919 930	919 930
Total contribution des cantons		11 535 647	11 573 612	99%	11 711 740	11 711 740
Recettes personnel		508 849	424 252	91%	466 000	414 000
Autres recettes d'exploitation		13 550	121 453	398%	30 700	30 700
Recettes financières		0	505		0	0
Total recettes d'exploitation		522 399	546 209	110%	496 700	444 700
Taxes de participation		72 487	62 200	124%	50 000	50 000
Emoluments reconnaissance des diplômes		1 031 887	943 583	117%	808 630	1 193 510
Total taxes		1 104 354	1 005 783	117%	858 630	1 243 510
Encasement des droits d'auteur		1 654 123	1 662 445	100%	1 661 100	1 677 300
Indemnités payées par des tiers		120 000	120 000	100%	120 000	120 000
Recettes extraordinaires		0	121 596		0	176 926
Total Recettes		14 936 523	15 629 645	101%	14 848 170	15 373 270
Dépenses						
Personnel		7 799 780	8 352 888	102%	8 157 700	8 680 900
Charges d'exploitation		1 624 597	1 794 392	93%	1 926 200	1 907 200
Taxe sur le produit d'exploitation		97 679	103 261	105%	98 776	99 670
Participations		3 635 500	3 755 500	100%	3 755 500	3 735 500
Coûts d'exploitation		540 000	540 000	100%	540 000	580 000
Contributions à d'autres institutions		368 621	97 159	26%	370 000	370 000
Total dépenses de financement		4 544 121	4 392 659	94%	4 665 500	4 685 500
Dépenses extraordinaires		720 000	357 000		0	0
Total des charges		14 777 177	15 000 110	101%	14 848 170	15 373 270
Total recettes		14 936 523	15 629 645	101%	14 848 170	15 373 270
Total dépenses		14 777 177	15 000 110	101%	14 848 170	15 373 270
Bénéfice	3+4	159 346	29 536		0	0

Conférence des directrices et directeurs cantonaux
 de l'instruction publique

François Bressy, Chef de l'Unité de coordination Financement



Comptes 2024 Types de coût / objets de coût

Compte	Type de coûts	Budget	Compte	Budget	Objets de coûts		
					Intitulé et code	Montant et débit	Montant et crédit
de 4000 4090	Recettes	3023 311.12.2023	Compte	311.12.2024	Concours scolaire		
de 4150 4190	Contribution des cantons	11 279 379	11 525 647	11 711 748	9 873 842	843 000	418 620
de 4250 4290	Recettes d'exploitation	602 700	522 299	496 700	546 209	62 300	943 593
de 4300	Taxes	720 000	1 194 204	858 630	1 026 788	82 300	
de 4320 4390	Enseignement des droits d'usage	1 654 153	1 654 153	1 661 150	1 662 645	1 662 445	
de 4420 4490	Intérêts perçus sur des fonds	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	
de 4500 4590	Recettes extraordinaire	0	0	0	121 596	121 596	
Total recettes		14 626 611	14 826 523	14 948 178	15 029 645	52 488 293	0
Dépenses							
3020 3090	Personnel	6 048 200	7 790 780	8 157 700	8 202 650	8 712 838	1 202 152
3150 3190	Charges d'exploitation	1 697 200	1 634 597	1 938 200	1 794 307	1 218 805	151 346
3250 3390	Taxes sur le produit d'exploitation	55 973	97 879	68 770	103 201	103 201	266 566
3420 3490	Dépenses de fonctionnement	4 848 500	4 844 521	4 868 800	4 862 858	37 704	4 420 500
3450 3490	Dépenses extraordinaire	0	730 000	0	207 000	207 000	0
Total des dépenses		14 676 075	14 777 127	14 948 178	15 029 645	4 456 626	-4 456 626
Bénéfice (n) / Perte (n)		0	159 246	0	-29 536	4 456 626	-4 456 626
26 126							



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

